

LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

MAROC

La budgetisation sensible au genre dans le contexte de l'agenda de l'efficacité de l'aide



United Nations Development Fund for Women



**LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE DANS LE
CONTEXTE DE L'AGENDA DE L'EFFICACITE DE L'AIDE**

Rapport d'Etude par Pays: Le Royaume du Maroc

Nalini Burn

La Commission européenne est l'organe exécutif de la Communauté européenne. Comprenant 27 commissaires, la Commission européenne est à l'origine des propositions législatives et agit comme gardienne des traités. La Commission est aussi le gestionnaire et l'exécutant des politiques communes et des relations commerciales internationales. Elle est responsable de la gestion de l'aide extérieure de l'Union européenne. La Commission préside la Commission de direction des programmes du programme CE/UNIFEM 'Intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide'

UNIFEM, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, apporte une aide financière et technique à des programmes et des stratégies novateurs qui ont pour but de favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Plaçant la promotion des droits fondamentaux des femmes au centre de toute son action, UNIFEM axe ses activités sur quatre domaines stratégiques : réduire la pauvreté féminisée; mettre un terme à la violence contre les femmes; inverser la propagation du VIH/sida parmi la population féminine; réaliser l'égalité entre les sexes dans la gouvernance démocratique, en temps de paix comme en temps de guerre.

Cette publication a été élaborée par UNIFEM avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNIFEM, des Nations Unies ou de toute autre organisation affiliée aux Nations unies, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union Européenne.

Ce rapport de recherche a été produit dans le cadre d'un programme de l'UNIFEM intitulé : "Intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide ". Le programme est financé par la Commission Européenne (CE) et consiste en une assistance technique en matière de recherche et de programmes. Le programme d'une durée de trois ans vise à montrer comment les outils et les stratégies de la budgétisation sensible au genre (BSG) contribuent à imprimer un fort impact positif sur l'égalité entre les hommes et les femmes à travers l'assistance fournie sous la forme d'un Appui Budgétaire Général (ABG).

Au cours de la première phase du programme, la recherche a été menée dans dix pays en développement (le Mozambique, le Maroc, l'Inde, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda, le Népal, le Cameroun, le Pérou et l'Ethiopie) en juillet 2008. La recherche avait pour but d'enquêter sur la façon dont les outils et les stratégies de la BSG ont été utilisés dans le contexte des modalités d'aide utilisées actuellement – en particulier l'appui budgétaire général (ABG) et le soutien budgétaire au secteur (SBS). Les dix pays ont été choisis par l'UNIFEM et la CE sur la base de critères tels que l'existence de travaux sur la BSG, l'utilisation de l'ABG ou du SBS et l'existence de processus de réforme budgétaire. L'enquête cherchait à approfondir la compréhension par les partenaires nationaux et les décideurs de l'Union Européenne (UE) des opportunités offertes par la BSG pour renforcer la responsabilisation à l'égard de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'efficacité de l'aide. La deuxième phase du programme se traduira par la sélection de cinq pays où une assistance technique ciblée et personnalisée sera fournie en vue d'améliorer la capacité du pays à institutionnaliser davantage la BSG.

La Commission Européenne (CE) et l'UNIFEM entretiennent une large collaboration dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les sexes, dont par exemple le Partenariat CE-NU en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour le développement et la paix, qui a été lancé en 2007 avec l'UNIFEM, la CE et le Centre International de Formation de l'OIT. Ce partenariat appuie les actions fortes en matière d'égalité des sexes et de droits humains des femmes dans les processus de développement national et dans les programmes de coopération soutenus par la CE.

304 East 45th Street

15th floor

New York, New York 10017 USA

Tel: 212-906-6400

Fax: 212-906-6705

www.unifem.org

Pour de plus amples renseignements, veuillez visitez le www.gender-budgets.org ou envoyez un courrier électronique a gender.budgets@unifem.org.

Table des Matières

LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE DANS LE CONTEXTE DE L'AGENDA DE L'EFFICACITE DE L'AIDE.....	2
Rapport d'Etude par Pays: Le Royaume du Maroc	2
Table des Matières	5
1 Introduction.....	8
2 La Gestion du développement.....	9
2.1 Contexte du pays	9
2.2 L'aide publique au développement	10
2.3 L'Aide Publique au Développement de l'Union Européenne.....	12
2.4 Le processus de préparation, d'exécution et d'évaluation du budget au Maroc ..	17
3 la Budgetisation sensible au genre au Maroc.....	27
3.1 Stratégies, acteurs, activités et résultats BSG au Maroc	27
3.2 Identification des points d'entrée au regard de nouvelles modalités de l'aide.....	33
4 L'analyse genre du budget destine a l'alphabetisation au maroc.....	36
4.1 L'identification des priorités en matière de genre.....	36
4.2 L'analyse des politiques, plans, programmes et projets	37
4.3 Analyse genre rapide du budget du secteur.....	44
5 Conclusions et Recommandations	48
6 Références	50
7 Liste de personnes rencontrées	53

TABLEAU 1 L'IDH ET L'ISD DU MAROC 2005.....	9
TABLEAU 2 : MONTANT ET PART DE L'AIDE DEBOURSEE DANS LE CADRE D'APPROCHES PROGRAMMES AU MAROC, 2007.....	11
TABLEAU 3 : LES VOLETS ET MONTANTS DE FINANCEMENT DU PIN 2007/2010, UNION EUROPEENNE.....	14
TABLEAU 4 : INVESTISSEMENTS PUBLICS (IP) PREVUS DANS LA LOI DE FINANCES ,2008	18
TABLEAU 5 : EVOLUTION DE LA REFORME BUDGETAIRE, 2002 A 2008 AU MAROC.....	25
TABLEAU 6 : EVOLUTION DE LA BSG AU MAROC ENTRE 2003 ET 2008.....	27
TABLEAU 7 : TAUX D'ANALPHABETISME (%) PAR GROUPE D'AGES, ACTIVITE ECONOMIQUE ET SELON LE SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE, 2006 (COMPARAISON AVEC 2004).....	38
TABLEAU 8 : LES PROGRAMMES D'ALPHABETISATION, EFFECTIFS SELON LES SEXE ET COUTS, 2007	40
TABLEAU 9 : VENTILATION DES PROGRAMMES D'ALPHABETISATION PAR OPERATEUR PUBLIC, PAR SEXE DES BENEFICIAIRES, 2007	41
TABLEAU 10 : RECAPITULATION DES PROGRAMMES ET PROJETS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	42
TABLEAU 11 : LE FINANCEMENT DU SECTEUR, PAR ACTEURS 2005 A 2007	44
TABLEAU 12 SYNTHESE DU PROGRAMME ALPHABETISATION 2008-2011, ET APPORT DE L'APPUI BUDGETAIRE	45
ENCADRE 1 : LA NOMENCLATURE ADMINISTRATIVE AU MAROC ET L'ENVERGURE DE LA REFORME AXEE SUR LES RESULTATS	24
ENCADRE 2 : LA PROPORTION DES BENEFICIAIRES DES PROGRAMMES D'ALPHABETISATION, ISSUE DU RURAL.....	41
GRAPHIQUE 1 : VENTILATION DE L'AIDE ESPAGNOLE AU MAROC PAR SECTEUR, 2006.....	16

ACRONYMES

AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
APD	Aide publique au développement
AREF	Agence régionale de l'éducation et de la formation
BAD	Banque Africaine de développement
BSG	Budgétisation sensible au genre
DAENF	Département de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DLCA	Direction de Lutte contre l'Analphabétisme
DP	Déclaration de Paris
DSP	Document de stratégie pays
CBMS	Community-based Monitoring system
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CNEF	Charte nationale de l'éducation et de la formation
DB	Direction du Budget
DEPF	Direction des études et des prévisions financières
ENANSO	Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation
HCP	Haut Commissariat au Plan
IDH	Indice de développement humain
INDH	Initiative nationale de développement humain
ISD	Indice sexospécifique de développement
LF	Loi de finances
LOF	Loi organique des finances
MAEC	Ministère des affaires étrangères et de la coopération
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEEFRS	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique
PLF	Projet de loi de finances
REF	Rapport économique et financier
OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économique, comité d'aide au développement.
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PARAP	Programme d'appui à la réforme de l'administration publique.
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SECAENF	Secrétariat de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
SEGMA	Société de l'état gérée de manière autonome
SNEE	Stratégie nationale de l'égalité et de l'équité entre les sexes
SNU	Système des nations unies
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women, Fonds des nations unies pour les femmes
USAID	United States Agency for International development

1 INTRODUCTION

La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) mise en œuvre au Maroc à partir de 2003 peut rehausser l'impact positif des instruments d'appui budgétaire et autres modalités de l'aide en matière d'égalité entre les sexes. C'est le thème de cette étude de cas, qui s'inscrit dans le cadre de l'étude couvrant 10 pays initiée par l'UNIFEM en 2008 avec l'appui de l'Union Européenne, intitulée 'Intégrer la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de efficacité de l'aide'.

Le Maroc est au début du processus d'appropriation des instruments d'efficacité budgétaire. La stratégie choisie par les pouvoirs publics marocains est de procéder graduellement et par itérations dans le chantier des réformes. L'initiative de la budgétisation sensible au genre (BSG), a été planifiée dès 2001 au Maroc. Elle a été mise en œuvre durant 2003-2004 avec l'appui du Programme Global de l'UNIFEM, phase I, couvrant 20 pays. Le Maroc a été ensuite l'un des quatre pays retenu pour une deuxième phase de quatre ans couvrant la période 2005-2008.

La première partie de l'étude de cas se penche sur la portée et les caractéristiques de l'aide publique au développement au Maroc, prenant comme exemple l'Union Européenne et l'Espagne. Ensuite elle décrit le système et processus budgétaire au Maroc ainsi que l'état d'avancement des réformes. La deuxième partie donne une vue d'ensemble de la dynamique de la BSG enclenchée au Maroc, sous le pilotage du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et avec l'appui technique de l'UNIFEM. Elle se penche sur les facteurs de réussite, les forces et les faiblesses et limites, ainsi que les facteurs qui puissent faire avancer ce chantier ou la faire reculer.

L'étude de cas se focalise ensuite sur la lutte contre l'analphabétisme qui frappe surtout les femmes et les filles pauvres et plus particulièrement en milieu rural et périurbain au Maroc. Elle identifie les questions prioritaires de genre, procède à une analyse genre des politiques, plans, programmes et projets. L'étude réalise ensuite une analyse genre rapide du secteur ainsi que le financement du secteur.

La méthodologie de l'étude est la suivante. Tout d'abord, l'auteure ayant été associée depuis le départ à l'initiative BSG, l'étude s'est fortement appuyée sur l'observation participante et la recherche-action au fil des années. L'étude a puisé dans le fonds documentaire bâti depuis 2003 dans le cadre du programme BSG au Maroc. Afin de répondre à la grille de questions posées à toutes les chercheurs pays, d'autres recherches documentaires ont été entreprises, surtout portant sur la coopération bilatérale, et afin de creuser davantage le système budgétaire et l'état d'avancement des réformes. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés entre le 14 et le 19 juillet avec un nombre de personnes ressources clés, dont la liste se retrouve dans l'annexe. Pour les entretiens spécifiques à l'étude elle-même, la démarche adoptée a été d'envoyer une grille de questions - tirées des termes de référence - à l'avance afin de fournir aux interlocuteurs le temps de préparer les éléments de réponse.

2 LA GESTION DU DEVELOPPEMENT

2.1 Contexte du pays

Le Maroc est un pays situé dans le Maghreb au nord-ouest du continent africain. Il a une superficie de 446,300 km. La population du Maroc était estimée à 30.9 millions en 2007, et de 29,680,069 de personnes selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RPGH) de septembre 2004, 50.7 % de cette population étant des femmes et des filles. 31,2% de la population ont moins de 14 ans, 60.7% sont entre 15 et 59 ans et 8% ont plus de 59 ans. Le taux d'accroissement de la population a baissé de 2,6% en 1971 pour atteindre 1,4% en 2004. En dépit de cette tendance, la population en âge de travailler va continuer à augmenter dans le moyen terme. Le taux d'urbanisation était en deçà de 30% en 1960 et se situait à 55,1% en 2004. Les flux migratoires sont marqués par l'exode rural vers les centres urbains et périurbains tant au Maroc que vers les villes à l'étranger. En 2005, 85,9% des marocains résidant à l'étranger, soit 2,73 millions de personnes vivaient en Europe (Mghari, 2005 : 20).

Le Rapport de Développement Humain de 2007/2008 du Programme des Nations Unies pour le Développement est basé sur les données de 2005. Le Maroc est classé parmi les pays à revenus intermédiaire dans la tranche inférieure. L'indice de développement humain (IDH) pour le Maroc est de 0.646, ce qui lui donne un rang de 126ème parmi 177 pays. Le revenu national brut par habitant était de 3520 USD (PPA) en 2005 et de 3860 USD (PPA) en 2006, et de 1990 USD et de 2160 USD respectivement selon la méthode Atlas (World Development Indicators database, Avril 2008).

Tableau 1 L'IDH et l'ISD du Maroc 2005.

Valeur IDH 0.646	Espérance de vie à la naissance (ans) 70.7	Taux d'alphabétisation adulte (%) 52.3%	Taux brut de scolarisation combiné au primaire, secondaire, supérieur (%) 58,5 %	PIB par habitant (PPA) en USD 4,555
Rang:126 sur 177	96ème	121ème	135ème	108ème
Valeur ISD 0.621	Rapport femme/homme (%) 106,4%	Rapport femme/homme (%) 60,3%	Rapport femme/homme (%) 87,5%	Rapport femme/homme (%)
ISD en % IDH : 96,1 %				
Rang : 147 sur 156	101 ^{ème}	136 ^{ème}	160 ^{ème}	

Source Rapport du Développement Humain, 2007/2008, PNUD

L'indice sexospécifique de développement (ISD) pour le Maroc est de 0,621 ce qui le classe au rang de 147^{ème} parmi 156 pays. L'indice de la participation des femmes mesure la participation à la vie et aux décisions politiques, économiques et le contrôle des ressources économiques. La valeur de l'indice était de 0.325 en 2005, situant le Maroc au rang de 88^{ème} parmi 93 pays. Alors que la valeur de l'IDH du Maroc a beaucoup augmenté depuis 1975, il est parti d'un niveau assez bas en terme absolu et relatif, indiquant les multiples déficits au niveau de toutes les valeurs composantes de l'indice en matière de développement humain. La performance du Maroc sur le plan de l'IDH et de l'ISH est bien en deçà des pays dans la même strate intermédiaire de revenus. Et par contre, les pays avec la même valeur de l'IDH peuvent avoir de niveaux très contrastés de revenus. Ces moyennes nationales cachent de fortes disparités selon le sexe et l'âge, le niveau de revenu et la localité sur toute une batterie d'indicateurs autres que celles composant l'IDH.

Les résultats préliminaires de Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2007, menée par le Haut Commissariat au Plan (HCP) indiquent que le taux de pauvreté monétaire qui était de 15,3% en 2001, date de la dernière enquête, était de 9% en 2007. Le taux de vulnérabilité de 22,8% en 2001 et était de 17,5% en 2007. Il demeure néanmoins le cas que plus d'un quart de la population demeure vulnérable (pauvre plus vulnérable) dans l'ensemble et que dans le milieu rural, plus d'un tiers de la population est vulnérable en 2007.

2.2 L'aide publique au développement

L'aide publique au développement (APD) s'est élevée à 1,8% du revenu national brut (RNB) en 2006. Les tirages sur financement extérieur représentent en moyenne moins de 6% au total des dépenses du budget de l'état. Le Maroc a souscrit à la Déclaration de Paris (DP) sur l'efficacité de l'aide. Il a participé à la seconde enquête de suivi de la DP lancée en 2008 conduite sous l'égide du Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide de l'OCDE-CAD, n'ayant pas participé à la première enquête en 2006. Cette enquête a été préparée par le gouvernement marocain et à partir des déclarations de 11 donateurs, le SNU et la Banque Mondiale, responsables de 85% de l'APD. Les données et informations de cette section, sauf indication contraire, sont puisées de ce rapport.

Le Tableau 2 présente des données par bailleur et modalités de l'aide, et renseigne sur la diversité des situations. La Banque Mondiale se trouve être le principal donateur, (mais sous forme de prêts surtout), suivi de la Commission Européenne. En ce qui concerne les deux bailleurs ciblés pour cette étude de cas, la CE participe à 17,3% et l'Espagne à 15,6% de l'aide totale déboursée, soit conjointement de 31,9% de l'aide totale déboursée. Ces apports d'aide témoignent de l'importance des liens entre le Maroc et ses voisins dans l'espace euro-méditerranéen.

En 2007, les 5 premiers donateurs étaient la Banque mondiale, la Commission européenne, l'Espagne, la France et la Banque Africaine de Développement (BAD). Leur part de l'aide déboursée, toutes modalités confondues, était de 75,9%. Elle s'accroît selon les modalités les plus alignées sur la politique et les systèmes nationaux, et les plus harmonisées entre donateurs. Ces 5 premiers étaient responsables pour 90,1% de l'aide totale déboursée sous toutes les formes d'approches programmes confondues, et pour 99% de l'aide déboursée sous forme d'appui budgétaire. La Commission Européenne, pour sa part, octroie 50% de

l'aide sous forme en appui budgétaire et 95% sous toutes les formes d'approches programmes. L'Espagne, principal donateur pays pour 2007, octroie 14 % de ses apports d'aide sous forme d'appui budgétaire et toutes les formes d'approche programme couvrent 79% de ses apports de l'aide. L'Allemagne, suivi du Japon, sont les principaux bailleurs bilatéraux qui n'utilisent pratiquement pas les approches programmes. Les secteurs ayant des SWAP, et autres appuis sectoriels portant sur les réformes sectorielles sont dans les domaines de l'éducation de base, incluant l'alphabétisation, les routes rurales, l'habitat, eau et assainissement en milieu rural, énergie.

Tableau 2 : Montant et part de l'aide déboursée dans le cadre d'approches programmes au Maroc, 2007.

Donneur (en ordre descendant du montant de l'aide –prêts et dons inclus)	Approches programmes			Montant Total de l'aide déboursée d	2007 % e= c/d
	Appui budgétaire (USD m) a	Autres approches programmes (USD m) b	Total (USD m) c= a+ b		
Banque Mondiale	287	105	392	421	93%
Commission Européenne	172	127	300	316	95 %
Espagne	14	213	226	285	79%
France	4	118	122	187	65%
Banque Africaine de Développement	120	0	120	174	69%
Allemagne	0	2	2	150	1%
Japon	0	0	0	118	0%
Italie	0	81	81	97	84%
Système des Nations Unies	6	4	10	22	46%
Etats Unis	0	20	20	20	99%
Belgique	0	2	2	14	14%
Canada	0	0	0	10	0%
Fonds Mondial SIDA, Tuberculose et Paludisme	0	5	5	5	100%
Total	603	678	1281	1822	70%

Source : compilé à partir du Tableau 6 de l'enquête de suivi des indicateurs au Maroc, qui est basée sur la déclaration des bailleurs

Il y a également l'appui budgétaire afin d'appuyer les réformes budgétaires et complémentaires aux réformes de l'administration publique et un appui budgétaire couvrant le programme de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

2.2.1 L'aide extrabudgétaire

La part de l'aide qui est extrabudgétaire, couvre tant le *secteur gouvernemental* que le secteur non gouvernemental. Les estimations des apports d'aide total dans le budget sont de 80% du total de tous les apports d'aide déclarés par les bailleurs en direction du secteur gouvernemental. Ces proportions varient entre bailleurs. Les différences entre aide déboursée et aide enregistrée s'expliquent essentiellement par le fait que des opérations interviennent en relation directe avec les bénéficiaires sans concertation avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). (Enquête 2008 suivi DP- Maroc, 2008 : 5). Mais il y a également une question de coordination qui se pose relative au circuit de l'acheminement de l'aide. Les demandes de financement des ministères doivent être exprimées aux bailleurs à travers le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC). Cependant le MEF peut ne pas être au courant de tous les protocoles d'aide signés.

90% de l'aide déboursée pour le secteur gouvernemental par l'UE étaient estimés dans le budget pour 2007 (Enquête suivi DP-Maroc, 2008: page 4). Pour la Coopération espagnole, ce montant est de seulement 9% pour 2007. L'aide extra budgétaire est aussi celle destinée directement au *secteur non gouvernemental*. Celle de l'UE est estimée à moins de 4 % du total (communication lors de l'entretien avec la Délégation de la Commission Européenne au Maroc). C'est le cas notamment du Circuit Vert de l'UE régissant l'aide projet, en direction de la société civile, surtout sur les lignes thématiques. Pour la Coopération Espagnole, cette part est plus conséquente, vu l'ampleur de l'action des ONG, dont les apports d'aide ne sont pas enregistrés dans le budget de l'état. Cette aide peut-être inscrite au budget du côté ressources, sous la forme de dons, legs et fonds de concours et du côté emploi, dans la mesure où les dépenses sont rattachées à un département ministériel.

2.3 L'Aide Publique au Développement de l'Union Européenne

2.3.1 Les engagements et documents du pays renseignant les politiques et pratiques de l'UE

Les objectifs généraux et stratégiques de coopération avec le Maroc sont fondés sur l'Accord d'Association entré en vigueur en 2000, ainsi que la Politique européenne de voisinage, l'Accord de Libre Echange (ALE) signé en 2004, ainsi que par le Plan d'Action Voisinage Union européenne-Maroc, adopté en juillet 2005 dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage. Le Plan d'Action Voisinage est perçu comme une première réponse positive à la demande d'un *statut avancé* avec l'Union Européenne formulée par le Roi Mohamed VI en 2005 (CE 2006: 6). La stratégie de l'UE est une

réponse politique à ‘deux préoccupations majeures du Maroc : sortir de la spirale faible croissance/chômage/pauvreté/migrations et sur le plan extérieur réussir la mise en œuvre de l’Accord d’association et du Plan d’Action Voisinage’. Sur ce dernier plan, le Maroc devrait faire ‘un important effort de rapprochement avec la législation, les normes et les standards de l’Union européenne’ (CE, 2006: 25).

Le document de stratégie pays (DSP) de la Commission Européenne, portant sur la coopération bilatérale, s’appuie sur les objectifs de développement du gouvernement. Il décline cette politique en deux axes, l’axe de développement économique et l’axe de développement social et pauvreté. L’axe de développement économique ne cite aucun document particulier. En matière d’objectifs de développement, sous l’axe de développement social et de pauvreté, le document de stratégie cite le rapport intitulé ‘50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025’, impulsé par le Roi Mohamed VI en 2003 pour marquer les 50 ans de l’indépendance du Maroc. Il utilise ensuite comme cadre de référence le discours Royal, portant sur l’Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) en mai 2005. L’INDH ‘place la lutte pour la pauvreté et la marginalisation au cœur du débat politique au Maroc, et offre une formidable opportunité pour renforcer l’action des collectivités locales’ (CE, 2006: 23). Y est fait mention, la ‘toute récente’ ‘Stratégie nationale pour l’équité et l’égalité entre les sexes’ adoptée en 2006. Le DSP cite d’autres documents tels la Charte Nationale d’Education et de Formation (CNEF), le « Cadre Stratégique de développement du système éducatif ». Mais il ne fait pas référence à des documents particuliers portant sur les politiques et stratégies sectorielles sous tendant les programmes de coopération.

2.3.2 La prise en compte des questions de genre dans les documents de la Commission Européenne

Les politiques de l’Union Européenne en matière de l’égalité entre les sexes ne figurent pas parmi les principes et objectifs généraux de l’UE déclinés dans le DSP. Il y est fait cependant mention que la stratégie de coopération doit s’insérer avec d’autres politiques de l’UE et doit être complémentaire avec celles-ci. Elle tient compte en particulier, de l’Agenda de Doha et de la politique commerciale commune.

Sous la partie analyse de la situation pays, il y a six sections, Les questions de genre sont mises en relief de manière transversale dans plusieurs sections de l’analyse de la situation pays à savoir, ‘ la lutte contre l’analphabétisme des jeunes et des adultes (notamment des femmes), qui reste une des premières priorités du gouvernement’ (CE, 2006 : 7) ‘le poids dérisoire des femmes en politique’, la féminisation de la pauvreté, mettant en exergue à chaque fois que la pauvreté, la marginalisation et l’exclusion frappent surtout les femmes. La situation environnementale, fait l’objet d’une section séparée et intitulée comme telle. La dernière section 3.6 est intitulée ‘questions transversales’ sous laquelle est traitée que les questions de genre. Sous la section des questions transversales, il est fait aussi *mention du processus de ‘gendérisation du budget’ en tant que composante des réformes budgétaires, démarré par le Ministère de des Finances et de la Privatisation.* Sous la partie *réponses stratégiques* de l’ l’Union Européenne, il n’y est fait *aucune mention des questions de genre.* Sur le plan des priorités et objectifs spécifiques, cinq axes prioritaires sont déclinés qui correspondent aux thématiques analysés dans la partie analyse. Les

questions de genre étant transversales, n’y figurent pas. Le DSP se traduit en programme à travers le Programme Indicatif National (PIN) 2007-2010 pour le Maroc (CE 2006a).

L’enveloppe totale pays pour les quatre années est de *654 millions euros*, faisant du Maroc le premier pays receveur de l’aide de l’UE dans la région. Il décline 5 priorités stratégiques. Le genre considéré en tant que question transversale n’y figure pas (Tableau 3). L’enjeu est sa prise en compte au sein des programmes prioritaires.

Tableau 3 : Les volets et montants de financement du PIN 2007/2010, Union Européenne

Priorité stratégique/programme	Millions euros	%
Volet social – INDH, éducation, alphabétisation, appui assurance maladie, santé	296	45,7%
Volet gouvernance – Droits de l’Homme, appui Ministère de la Justice (IER)	28	4,3%
Volet Appui Institutionnel- Programme d’Appui à la Réforme de l’Administration Publique [PARAP III], Programme d’appui au Plan d’Action	40	6,1%
Volet économique –appui au secteur privé (investisseurs et exportateurs du secteur industriel marocain); formation professionnelle, secteur agricole, extension projet Rocade, appui à la réforme du secteur énergétique).	240	36,7%
Volet environnement	50	7.6%
Total programme 2007/2010	654	100%

Source : compilé à partir du tableau des engagements PIN, PIN Maroc 2007/2010

2.3.3 Aspects institutionnels et pratiques de l’intégration des questions de genre

Le suivi de l’exécution des programmes d’appui budgétaire de l’Union Européenne est fait de manière régulier à travers les visites de suivi et de supervision. Dans la mesure où les objectifs et les indicateurs de performance - qui sont déclencheurs de déboursement futurs, en conformité aux modalités de financement-, dans les programmes d’appui budgétaire comportent des indicateurs relatifs aux avancées en termes d’égalité hommes-femmes, cet aspect est prise en compte de manière systématique – à titre d’exemple le programme d’appui à l’éducation de base et le programme d’appui à l’INDH.

Il est ressorti de l'entretien avec les points focaux genre de la Délégation de l'Union Européenne à Rabat les points suivants :

- Les directives du Siège concernant l'application de la politique de l'Union Européenne en matière d'égalité entre les sexes ne sont pas facilement traduites dans les opérations.
- L'utilisation des outils d'intégration du genre n'est pas contraignante. Les points focaux genre ne sont pas à un niveau de hiérarchie suffisamment élevé pour remplir leurs mandats. Ils/elles ont d'autres missions et attributions, tel que par exemple chargé(e)s de programme dans les secteurs sociaux. A la charge de travail s'ajoute les déficits en termes d'expertise pointue qui croisent l'aspect genre et les spécificités sectorielles dans les autres volets du PIN. Il serait judicieux de renforcer les capacités du « Gender Help Desk » du Siège afin de leur permettre de mieux répondre aux demandes en temps utile. Il serait également judicieux que le "Gender Help Desk" puisse venir en appui sur certains points relevant d'expertise pointue (ex: incorporation de la perspective de genre dans le programme d'énergie...).
- Il y a lieu de réfléchir aux moyens d'harmoniser les approches de mise en œuvre effective des politiques d'égalité des sexes dans le cadre de la programmation conjointe La Coopération espagnole.

2.3.4 Les documents renseignant les politiques et stratégies d'aide

Le Maroc en tant que pays arabe au nord de l'Afrique est un pays prioritaire pour la Coopération Espagnole selon le critère de la priorité géographique. Les zones géographiques prioritaires au Maroc, telles que définies par la Commission Mixte hispano-marocain, et selon le critère de ciblage géographique des populations les plus défavorisées, sont les régions du nord, par ailleurs une zone de concentration traditionnelle, ainsi que l'axe urbain Casablanca-Rabat et la zone sud de Tiznit-Agadir-Sidi Ifni. Cette dernière est une zone émetteur de l'émigration et ayant des indices de développement en dessous de la moyenne.

Le Document de Stratégie Pays (DSP) du Maroc élaboré selon le Plan Directeur(PD) 2005-2008 (MAEC, 2005) a décliné 4 axes prioritaires: couverture des besoins sociaux fondamentaux, gouvernance démocratique, développement économique et *genre et développement*. Ce dernier axe concerne la promotion d'actions spécifiques visant à augmenter les capacités, la citoyenneté et l'autonomie des femmes. Le Rapport annuel de la coopération espagnole pour l'année 2005-6 (MAEC, 2007) précise que cet axe se réalise essentiellement à travers les ONG espagnoles et marocaines, avec pour objectif d'accroître les capacités et renforcer l'autonomie des femmes. Elle se concentre surtout dans les régions au nord du Maroc sous plusieurs domaines. Le Rapport annuel pour 2005-2006 déclare que l'INDH a été la 'politique principale' prise en compte dans l'élaboration du DSP Maroc 2005-2008. Ceci eu égard les similitudes avec le Plan Directeur espagnol et 'notamment la reconnaissance qu'elle fait aux OMD'. Cette similitude a amené à réorienter la coopération. A cet égard, 7,5 millions d'euros du programme de *reconversion de la dette en investissements publics* ont été consacré au profit du Programme INDH au cours de 2005-2006, et d'autres apports sont prévus.

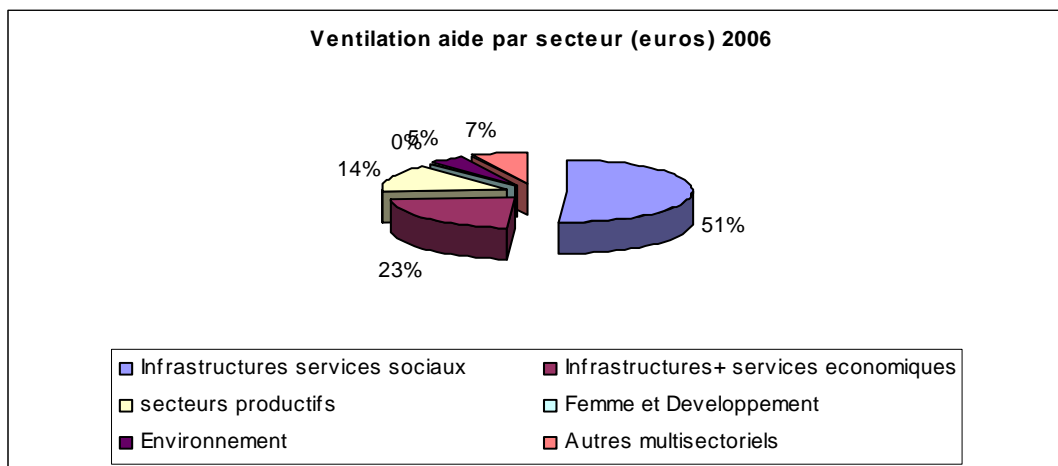
2.3.5 Evolution de l'aide de la Coopération espagnole au Maroc 2002-2006

L'aide en direction du Maroc affiche une croissance soutenue. Le cumul de la période 2000-2005 était de 250 millions d'euros alors que pour la seule année 2007 elle était de 285 millions dollars US. Le nombre de projets et programmes en cours s'élevait à plus de 400 pour la période 2005-6. Pour la période 2000-2006, l'APD remboursable était de 300 million euros approximativement. 60% de l'aide est non remboursable. La coopération décentralisée, est responsable pour 32% de l'aide totale consentie au Maroc. Elle finance des projets qui sont généralement mis en œuvre par l'intermédiaire des ONG, La part de l'APD acheminée par les ONG était de 36,1% de l'APD brute totale entre 2002-2005. (MAEC, 2007 :16) Comme mentionné dans la section 2.2.4, cette aide n'est pas enregistrée, ni inscrit au budget par le MEF, étant assimilé à l'aide projet, comme le circuit vert de l'Union Européenne. L'aide publique au développement de la Coopération Espagnole est réalisée en partie à travers une convention signée en 2003, pour la conversion de la dette en investissements publics de 50 millions d'euros pour les investissements publics et de 40 millions d'euros pour la période 2004-2008. Un comité mixte hispano marocain se réunissant au MEF décide de l'affectation des enveloppes au titre de la conversion de la dette, conformément aux critères de ciblage géographique et de pauvreté/exclusion.

2.3.6 Ventilation sectorielle de l'aide de la Coopération espagnole

En termes de ventilation sectorielle, conformément aux directives en matière de concentration de priorités, 51% de l'aide sectorielle est destinée aux infrastructures et services sociaux, suivi de 24% pour les infrastructures et services économiques en 2006 (Graphique 2). Pour l'année 2006, il n'y avait pas d'apport d'aide pour le secteur femme et développement. Cependant la part du volet femme et développement, couvrant la période 2002-2006, était de 5%, alors que la part de la promotion du tissu économique et entrepreneurial, ainsi que de la couverture des besoins sociaux pour la même période était de 43% pour chaque secteur.

Graphique 1 : Ventilation de l'aide Espagnole au Maroc par secteur, 2006



Source : compilé à partir de *La Coopération Espagnole au Maroc, Rapport Annuel 2005-2006*

2.3.7 La prise en compte des questions de genre dans les projets et programmes par divers acteurs institutionnels de la coopération espagnole

Alors que le volet genre et développement se réalise essentiellement à travers les ONGD espagnoles et marocaines, tous les projets et programmes des autres volets sont tenus d'intégrer l'équité genre. Les conditions réelles et défis pratiques de la mise en œuvre de cette politique transversale ont été discutés au cours d'entretiens au Bureau Technique de Coopération de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECID) pour les besoins de cette étude. Dans la pratique, la prise en compte transversale des questions de genre dépend des coordonnateurs de projets. C'est souvent le cas que la prise en compte du genre se limite à une affirmation dans un paragraphe. Les chargé(e)s de programme et points focaux genre doivent faire l'effort de suivre les lignes directrices en matière de prise en compte du genre dans les documents de projets, et ensuite l'envoyer au siège pour commentaires. Cependant, ils et elles sont débordés par le volume de travail de leurs secteurs respectifs, et par les urgences. Le Bureau Technique de la Coopération fait recours aux stagiaires, mais leur apport est sporadique. La demande pour une unité genre et développement pour le BTC n'a pas été approuvée. Un contrôle plus strict est exercé pour les appels à propositions par les ONG et sur l'approbation de leurs programmes que pour les projets et programmes émanant du gouvernement. Pour le volet Genre et développement, un Groupe Thématique Genre de l'AECID réunissant les ONG travaillant avec les femmes et sur les questions de genre se rencontre trois fois par an. La politique de coopération espagnole privilégie non seulement la coopération bilatérale mais également multilatérale. L'AECID est le point focal pour la coopération multilatérale de manière générale. Au Maroc, le Programme Multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre, d'une enveloppe de 8,4 millions USD, démarre dans six régions du Maroc selon les modalités de programmation conjointe du SNU dans le cadre du Fond Espagne/PNUD pour la réalisation des OMD.

2.3.8 Le suivi et l'évaluation de l'aide

L'AECID n'a pas d'unités de gestion parallèles et utilise les structures publiques. Les projets sont co-exécutés par la direction nationale du projet et le BTC. Le suivi est direct. Il y a parfois des missions du Siège. Le processus de l'évaluation de l'aide est indépendant du processus de gestion. La Direction générale de planification et d'évaluation espagnole favorise la réalisation d'évaluations externes, par des consultants. La méthodologie d'évaluation fournis aux consultants externes consiste à évaluer le programme en fonction des objectifs et indicateurs de résultats énoncé et selon les critères tels que la pertinence, cohérence, efficacité, efficience. Les questions de genre ne sont pas stipulées en tant que critère d'évaluation de façon générique. <http://www.aecid.es>

2.4 Le processus de préparation, d'exécution et d'évaluation du budget au Maroc

2.4.1 Le cadre juridique du budget de l'état

Au Maroc, la révision de la Constitution en 1996 a créé deux chambres au Parlement, la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers. La Constitution énonce également une Loi organique des finances (LOF). La LOF de 1998 décline trois lois des

finances : la loi de finances de l'année(LF) ; la loi de finances rectificative, qui intervient au cours de l'exécution annuelle pour modifier la LF, et la loi de règlement, qui arrête les comptes de l'année en question. L'article 32 de la LOF stipule que c'est le ministre chargé des finances qui prépare les projets de loi des finances, sous l'autorité du Premier ministre.

Le budget de l'état ne couvre pas l'ensemble des dépenses publiques. Il concerne trois comptes distincts : le budget général, couvrant les ministères/départements ; les Comptes Spéciaux du Trésor (CST); les sociétés de l'état, géré de manière autonome (SEGMA) qui sont rattachées à leur ministère de tutelle. Les comptes des établissements et entreprises publiques, de même que ceux des collectivités locales ne sont pas présentés dans les documents budgétaires.

Tableau 4 : Investissements publics y compris ceux prévus dans la loi de finances, 2008

Par ordre décroissant du volume d'investissements publics prévus	%
Etablissements publics	59%
Budget général de l'état, CST et SEGMA	33%
Collectivités Locales	5%
Fonds Hassan II*	3%
Total	100%
Part des IP dans la formation brute du capital fixe (FBCF), 2006	49,6%

* initialement créé en 1999 pour recueillir les recettes de privatisation et les destiner au développement économique et social. Source : MEF, Présentation DEPP (janvier 2008) disponible sur le site web MEF

L'implication de cet aspect pour l'évaluation des politiques et dépenses publiques, et le champ à couvrir pour l'intégration des questions de genre se devine à travers le tableau 4.

2.4.2 La phase de cadrage du projet de loi des finances : janvier à mai

La préparation du budget pour l'année suivante (en 2008 pour la Loi des Finances 2009) se fait en deux phases, de *janvier à mai*, et de *mai à septembre*. La préparation du budget suit un 'circuit institutionnel complexe' d'après l'Etude de l'évaluation de la gestion des finances publiques (Royaume du Maroc, octobre 2003 :2), instrument qui est plus connu comme le Country Financial Accountability Assessment, (CFAA).

Au cours de la première période, il y a la phase de cadrage, qui est interne au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Le *cadrage macroéconomique* du projet de budget ainsi que la prévision des recettes budgétaires se fait par la *Direction des Etudes et des Prévisions Financières* (DEPF). Elle travaille avec la *Direction du Trésor et des Financements Extérieurs* afin de cadrer les recettes prévisionnelles selon les hypothèses

de croissance, avec les schémas de dépenses. La *Direction du Trésor et des Financements Extérieurs* présente ‘la situation mensuelle du Trésor’ au *Comité de Conjoncture du Ministère*. Le discours annuel sur les Orientations économiques et financières de l’état, du *Premier ministre* au Conseil du Gouvernement se prépare sur la base d’une *esquisse économique et budgétaire* qui lui est présentée par la DEPF. L’esquisse est discutée par le *Conseil Gouvernemental* qui l’adopte de manière consensuelle et par le *Conseil des Ministres*. Il y a depuis les élections de 2007, 7 femmes ministres, portant à 20% le taux de représentativité féminine au sein de l’exécutif.

La *Direction du Budget [DB]* assure le *cadrage des dépenses budgétaires*. Elle détermine les montants globaux de grandes masses de dépenses (personnel, créations d’emplois, investissement, dettes et divers). La DB élabore une première esquisse du budget. Les travaux de préparation du projet de loi de finances se font en *Comité budgétaire*. Elles aboutissent à la préparation de la *lettre d’orientation pour la préparation du projet de loi de finances*, qui est soumise pour signature au *Premier ministre*, en même temps qu’une *note de cadrage adressée à chaque ministre*. Cette note fixe les plafonds de dépenses pour chaque ministère et déjà répartis en créations d’emplois, dépenses de matériel et diverses, ainsi que les dépenses d’investissements.

2.4.3 La phase de préparation et de négociations budgétaires : mai à septembre

Cette phase couvre la période entre *mai et septembre*. Sous la procédure en cours, les prévisions budgétaires se font en termes d’enveloppes et moins en termes d’opérations programmées.

La préparation des projets de budget ministériels implique surtout les *gestionnaires du budget au niveau central des ministères*. Qui participe au niveau du ministère, et de ses structures rattachées, dépend des pratiques de programmation budgétaire en cours. La pratique de programmation budgétaire ascendante dans le sens de lier les opérations et projets aux crédits qui les sous-tendent, de déterminer à quoi doit être destiné tel montant de crédits, soit au niveau central ou déconcentré, et sur quel horizon pluriannuel, était encore très peu ancrée en 2003. Seul le département de l’Équipement était considéré avoir une capacité et moyens d’analyse budgétaire afin d’opérer des choix budgétaires en 2003. (Royaume du Maroc, 2003 :6). L’étude de cas n’a pu obtenir aucune information sur la participation des points focaux genre dans la préparation du budget en tant que point focal genre dans les ministères. Cependant le point focal genre pour la Direction du Budget du MEF s’avérait être le Chef de la Division des Secteurs Sociaux au niveau du MEF en 2002 et 2003. Il a été un des champions de la BSG au Maroc.

Les propositions budgétaires sont ensuite transmises à la DB. La Direction les examine pour conformité à la Lettre d’Orientation et la Note de Cadrage et préside les *commissions budgétaires* avec les ministères concernés. Ces commissions examinent les propositions en considérant leur adéquation aux *choix stratégiques du gouvernement*, le *respect des engagements* vis-à-vis des projets financés par les bailleurs internationaux et la *préparation technique* des projets à entamer leur exécution. (MEF, 2007: 89) Une marge de manœuvre existe à ce stade pouvant entraîner une ‘modification dans la répartition interne des crédits pourvu que le plafond global ne soit pas dépassé’ (Royaume du Maroc, 2003 :5). En cas de litige, il existe une procédure *d’arbitrage auprès du Premier ministre*,

mais elle est rarement utilisée. La DB procède ensuite à préparer *l'ensemble du projet de loi de finances* en ressources et charges, et aux fascicules budgétaires, appelés morasses au Maroc. Il est soumis à *l'approbation du Conseil de gouvernement*, qui l'adopte souvent après plusieurs séances. Ensuite c'est au tour du *conseil des ministres de l'adopter*.

2.4.4 La phase d'adoption du budget par le parlement.

Le projet de loi des finances est soumis aux *deux chambres* en octobre selon une procédure identique. La Constitution fixe un délai de 70 jours pour l'adoption, qui est divisé entre les deux chambres. La constitution marocaine limite strictement le droit d'amendement parlementaire. Les parlementaires doivent respecter l'équilibre du budget, et ne peuvent majorer les dépenses sans en minorer d'autres. Le/la ministre de l'économie et des finances présente le projet de budget à la *Commission des finances et du développement économique* de chaque chambre tour à tour. Il y a cinq autres commissions permanentes, dont les affaires étrangères, défense nationale et affaires islamiques ; justice, législation et droits de l'homme ; l'intérieur, de la décentralisation et des infrastructures essentielles ; secteurs productifs et secteurs sociaux. Ensuite le/la ministre le présente en *séance plénière* et ouvre les débats, dans lesquels interviennent les président(e)s des *groupes parlementaires constitués principalement par les différentes partis politiques*. Les amendements des parlementaires sont débattus, et le vote se fait par chambre.

La représentation des femmes au parlement actuel est la suivante : au niveau de la chambre de représentants, il y a 34 femmes députées membres de 6 partis politiques différents (10% des parlementaires), 1 femme étant Vice –présidente du Bureau du parlement et 1 femme présidente d'un des 8 groupes parlementaires. Il y a 2 femmes dans la chambre des conseillers composée de 270 conseillers élus au scrutin indirect. Un Forum des Femmes parlementaires existe. <http://www.parlement.ma/fe>. Outre les documents officiels fournis, les élu(e)s demandent des *informations supplémentaires* qui sont fournies par l'administration, de façon informelle et à la demande. Cette information est à la disposition du parlement, mais sa diffusion à la société civile n'est pas facile, car ad hoc et non consolidé (Royaume du Maroc, 2003 :11).

2.4.5 La Phase de l'exécution et du contrôle du budget

Suite à l'adoption et la promulgation de la Loi des Finances, la phase d'exécution commence au début de l'année concernée. Le rôle du Parlement dans l'exécution du budget est minimal et n'est pas prévu par la LOF.

Le système d'exécution est fondé sur le principe francophone de la séparation entre ordonnateurs (les ministères dépensiers) et comptables (le MEF). Il se caractérise par un arsenal de contrôle interne et externe, *a priori et a posteriori*. Il y plusieurs étapes dans la chaîne de la dépense, qui sont sujets au *contrôle a priori* par le MEF. Les ministères dépensiers sont les ordonnateurs qui d'abord engagent les dépenses. Ils sont ensuite sujets au contrôle de la régularité de la dépense par la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) depuis 2006, après sa fusion avec l'ex Contrôle général de l'engagement des dépenses (CGD) en 2006. Franchi cette étape, les ministères procèdent à l'ordonnancement (l'ordre de payer la dette par les ordonnateurs) et ensuite le paiement est effectué par la TGR.

Toutes ces procédures, quoique améliorées, sont longues, et accumulent des retards, ce qui entraîne une surcharge des services comptables à la fin de l'année.

Le contrôle *a posteriori* est effectué par l'Inspection Générale des Finances (IGF) Depuis 2003, le nombre d'interventions de l'IGF sont en hausse, les vérifications de gestion financière diminuent, le nombre d'audits des projets financés et des organismes publics est stable et le nombre d'études, d'évaluations et d'enquêtes en hausse, ainsi que le nombre d'audits élargis (incluant les procédures d'ensemble, des opérations interministérielles, de politique publique) (Royaume du Maroc, 2007 : 105). Elle évolue vers des missions d'audit de performance, le rapport d'audit de l'INDH, étant un exemple. <http://www.indh.ma.fr>. La Cour des Comptes ainsi que le Parlement assure un contrôle externe et a posteriori. La Cour est chargée d'assurer le contrôle supérieur de l'exécution des lois de finances (*loi de règlement*), et doit rendre compte au *Roi* de l'ensemble de ses activités. Parmi ses missions, il est question du contrôle de gestion des ordonnateurs. Le code de juridiction financière attribuée à la Cour des missions 'd'évaluation des projets publics afin d'établir sur la base des réalisations, dans quelle mesure les objectifs assignés à chaque projet ont été atteints au regard des moyens de mise en œuvre' (Royaume du Maroc, 2007 : 111) La compétence du Parlement se limite à l'adoption de la loi de règlement qui prévoit un délai de deux ans pour produire, auditer et approuver les comptes de l'état. Il est très peu exercé encore, voir plus loin, section 2.5.8.

2.4.6 Les documents budgétaires et rapports disponibles au public

Il y a plusieurs documents qui présentent le projet de budget. Ce sont des textes budgétaires. *Le corps du projet de loi des finances* est déposé au parlement. Le corps de la Loi de Finances est en deux parties. La première partie couvre les données générales relatives à l'équilibre financier. La deuxième partie couvre les moyens de services, les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les charges communes. Ensuite suivent les 10 annexes de tableaux, réparti en trois titres : Titre I, les ressources, les dépenses de fonctionnement, Titre II les dépenses d'investissement et Titre III, les dépenses relatives aux charges communes. Il est disponible au public en version arabe et française. Les données sont très agrégées et ne donnent pas une vision d'ensemble de chaque budget. (Royaume du Maroc, 2003 : 14).

Les *fascicules budgétaires*, les *morasses*- accompagnent le projet de texte de loi. Le budget, comme pour les tableaux en annexe, est présenté selon la nomenclature administrative, conformément à la LOF. Les morasses réunissent les tableaux de crédits selon la nomenclature administrative, par chapitre (ministère) et ventilés par nature de la dépense et par fonction. Elles sont volumineuses, et déposées au parlement. Depuis l'introduction progressive des budgets axés sur les performances, un recueil *d'indicateurs d'objectifs chiffrés réunit dans le même fascicule*, le budget de fonctionnement, d'investissement et des emplois pour chaque ministère. Les autres documents budgétaires sont de nature à donner un éclairage au texte de loi et aux tableaux annexes de données budgétaires, de présenter le lien entre le budget et les priorités politiques face à la conjoncture nationale et internationale : *La Note de Présentation du projet de la Loi des Finances*. Il y a également la *Note de Synthèse sur la Loi de Finances*, ainsi qu'un *dépliant* relatif aux données chiffrées de la Loi de Finances. Ils sont disponibles au public et à

travers les médias et sont également sur le site web du MEF, ainsi que les discours et les synthèses de discussions et débats parlementaires.

Sont déposés au Parlement en même temps que les textes budgétaires, tout un ensemble de *Rapports*, à caractère informatif de nature très divers, qui sont disponibles au public, et en version arabe et française. Ils fournissent des informations plus riches sur le contexte, susceptibles de susciter et d'alimenter une démarche d'évaluation des politiques publiques sous tendant le budget. Ces rapports sont également disponibles sur le site web du MEF :

- Le Rapport Economique et Financier (REF), le Rapport Genre (RG), le Rapport sur les Comptes Spéciaux du Trésor, le Rapport sur les SEGMA (composant le Budget de l'Etat), le Rapport sur le secteur des Etablissements et Entreprises Publics (qui ne sont pas inclus dans le budget), et le Rapport sur les dépenses fiscales. <http://www.finances.gov.ma>

2.4.7 La relation entre le budget d'investissement et de fonctionnement

Une partie du budget de fonctionnement relative aux emplois, n'est pas sous le contrôle des ministères techniques. Ces derniers 'effectuent tous les actes de gestion des *emplois*, mais n'effectuent pas d'actes de gestion de crédits correspondants' (Royaume du Maroc, 2007 : 49). C'est la Paierie Principale des Rémunérations (PPR) du MEF qui exécute la dépense. Les ministères techniques ne gèrent pas de ce fait l'ensemble de leurs moyens. En ce qu'il s'agit de la programmation des crédits, les divisions et services de la DB sont organisés en services sectoriels et par département ou grappe de départements/ministères techniques depuis 1988. Ils sont les interlocuteurs uniques du ministère concerné pour les prévisions de dépenses tant de fonctionnement que d'investissements.

2.4.8 La relation entre prévisions budgétaires et dépenses effectivement réalisées

Les estimations budgétaires sont-elles réalistes ? Le décalage entre prévisions et réalisations n'est pas très grand, d'après l'étude CFAA de 2003 : Les crédits prévus et autorisés par la LF initiale sont *inférieurs* aux crédits disponibles au cours de l'année, pour la période 1998 à 2002. En ce qu'il s'agit de l'investissement, ils restent dans la fourchette d'écart de moins de 10% prévus par la LOF. Il est cependant à noter que la pratique de *reports de crédit* d'une année à l'autre au titre du budget d'investissement, fait de sorte que ce qui n'est pas consommé peut être reporté, moyennant que la procédure soit respectée. L'exécution du budget reste donc en ligne avec le budget prévisionnel voté, et y compris les crédits de report, mais les informations ne sont pas publiées (Royaume du Maroc, 2003 :18).

La loi de finance rectificative est peu ou pas utilisée. Au fait, 'le budget d'une année ne donne lieu à aucun rendu de comptes officiel, même prévisionnel en forme de loi rectificative, avant 2 ans au mieux et en pratique avant 4 ou 5 ans' (Royaume du Maroc, 2003 : 19). Ce délai était de plus de 5 ans en 2001 et devrait rentrer dans les normes de la LOF, mais les standards internationaux sont maintenant de 6 mois. Avoir des rapports d'état de l'exécution de la dépense n'est pas évidente quand il n'existe pas encore un système de gestion intégrée de la dépense opérationnel, liant les réseaux actuellement séparés des ministères dépensiers (ordonnateurs), les structures faisant le contrôle

administratif de la dépense, et les structures faisant les paiements (Trésorerie Générale du Royaume).

2.4.9 Les processus impliquant les bailleurs et concernant les nouvelles modalités de l'aide

Concernant le principe de *responsabilité mutuelle* de la Déclaration de Paris, un groupe d'harmonisation de l'aide à été créé fin 2005, sous le pilotage de l'UE. Il reste à être formalisé. Des groupes thématiques ont été mis en place afin d'harmoniser les activités. 'Il n'existe pas encore un mécanisme d'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide'(Enquête 2008 suivi DP- Maroc, 2008 : 12). Le principe de la *gestion axée sur les résultats* anime tout le chantier de réformes portant sur la gestion des finances budgétaires et administrative en cours au Maroc. Le Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique (PARAP I) qui a démarré en 2003 est à sa troisième phase en 2008(PARAP 3). Il est l'instrument privilégié du partenariat technique et financier des donateurs sur ce chantier. Les mécanismes de financement sont les prêts programmes à l'appui des politiques de développement (Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement) et des dons d'ajustement structurel (Commission Européenne). La collaboration couvre le cofinancement sous appui budgétaire, mais également le travail programmatique d'études économiques et sectorielles, (dont le CFAA), l'élaboration d'une matrice commune de suivi (Banque Mondiale et Commission Européenne), à laquelle se rapproche celle de la BAD, ainsi que des missions conjointes de suivi. Le processus CFAA, qui évalue les risques en matière d'appui budgétaire permet de décliner un plan d'action, élaboré par un groupe de travail conjoint sur lequel fonder le pilotage des réformes.

2.4.10 La budgétisation axée sur les résultats dans un horizon pluriannuel

Les réformes au Maroc, s'articulent autour de trois axes, à savoir, la *globalisation* des crédits, la *contractualisation* entre l'état et ses services déconcentrés, ainsi que le *partenariat* entre état et associations non gouvernementales. Les réformes budgétaires ont débuté en 2001 avec un décret autorisant la globalisation des crédits budgétaires au niveau du *paragraphe* de la nomenclature budgétaire. Une quatrième dimension a été ajoutée à partir de 2005, celle de la budgétisation sensible au genre. C'est la décision d'autoriser l'agrégation des crédits d'un paragraphe qui initie la réforme. Elle n'était pas obligatoire et il y a un élément d'incitation, de pouvoir garder et utiliser toute éventuelle économie de gestion.

Le contrôle a priori décrit plus haut est allégé contre un engagement d'établir un contrat d'objectifs-moyens. La performance est évaluée a posteriori sur la base *d'indicateurs de performance*. Il n'est plus nécessaire d'avoir l'autorisation préalable du MEF afin d'effectuer des virements entre les lignes au sein du même paragraphe. Cependant, certaines dépenses de fonctionnement sont exclues : rémunérations de personnel, véhicules, carburants, communications, fournitures, déplacements. L'arrêté de globalisation des crédits au sein d'un paragraphe (décret du 31 décembre 2001) demande aux ministères de fournir des états semestriels de la dépense au MEF, assurant de ce fait l'information sur la dépense.

Encadré 1 : La nomenclature administrative au Maroc et l'envergure de la réforme axée sur les résultats

Le budget général du Maroc est présenté selon la nomenclature administrative, conformément à la Loi Organique des Finances:

- le chapitre désigne le département ministériel ;
- l'article, désigne une direction ou service structurant;
- le *paragraphe* désigne, un projet, programme ou mission et enfin
- la ligne budgétaire, désignant la nature économique de la dépense.

Mais également les ministères sont demandés d'identifier leurs stratégies sur trois ans, de définir des programmes comportant des objectifs chiffrés et datés, ainsi que des indicateurs des résultats et fournir des rapports de performance au MEF.

2.4.11 L'évolution des réformes en cours

La globalisation a débuté au ministère de la santé à titre expérimental. Elle s'est étendue aux ministères pilotes de l'éducation, de l'agriculture, des pêches et des finances en 2003. Le tableau 5 récapitule les principales données concernant la mise en œuvre des réformes. Le nombre de départements adhérant à la gestion axée sur les résultats a augmenté de manière significative, et la part du budget d'investissement que ces départements commandent dépassent à présent les $\frac{3}{4}$ du total du budget de l'investissement.

Cependant le *nombre* d'indicateurs de performance ne peut être interprété comme une avancée. Non seulement le nombre est trop élevé, bon nombre de ces indicateurs sont des indicateurs de moyens et de réalisations, ou bien pas pertinents. Le chantier d'amélioration de la qualité et de la pertinence des indicateurs est cependant enclenché, à travers la production de guides méthodologiques sur la démarche axée sur les résultats. Les budgets ne sont pas présentés selon une approche programme. Au-delà des indicateurs purement quantitatifs de la généralisation des réformes, il y a eu des améliorations de la qualité et une recherche de la qualité notamment des indicateurs et aussi de la qualité des rapports de performance.

Il y a une expérimentation en vue d'adapter la nomenclature en vigueur aux besoins d'une approche fonctionnelle, ainsi que de restructurer les masses de crédit au sein du paragraphe afin de pouvoir dérouler le lien entre les résultats et les crédits. Des CDMT sectoriels et/ou ministériels sont en cours d'élaboration, selon une démarche progressive et sur la base du guide méthodologique développé par un comité interministériel en 2006. Leur réalisation est par ailleurs une préalable, afin d'avoir accès au prêt relatif au programme de développement du PARAP III. (World Bank, 2008). L'élaboration d'un CDMT global est un chantier en construction, s'appuyant sur les CDMT sectoriels également en cours d'élaboration. Ce CDMT global nécessite l'élaboration du Tableau des Opérations du Trésor, qui, outre des données budgétaires des dernières années, requiert des prévisions macroéconomiques à moyen terme.

Tableau 5 : Evolution de la réforme budgétaire, 2002 à 2008 au Maroc

	2002	2005	2006	2007	2008
Globalisation : # de départements	1	14	25	32	Généralisation
% du budget d'investissement	4 %	40%	70%	77 %	
# d'indicateurs de performance	234	1245	1,488	1,912	
# ministères adaptant nomenclature	1		15		
Nomenclature (Nature + destination) au niveau paragraphe				Ministère culture, pilote	
Stratégies sectorielles					Développement/Revue des stratégies sectorielles
CDMT ministériels triennal glissant			5 CDMT	9 CDMT ministériels *action préalable PARAP III	Généralisation prévue, CDMT 2008-2010. Actuellement 12 départements

Note : Compilé de sources diverses, le chiffre de 12 départements pilotes CDMT cité au cours de la présentation de la Direction du Budget au cours des ateliers de préparation des programmes sensibles au genre, en mai 2008.

Un schéma conceptuel et méthodologique du CDMT et comment il s'articule avec le budget annuel et le circuit de son élaboration, a été adopté et est progressivement mis en forme par les ministères pilotes, qui doivent également confectionner et présenter leurs budgets pour approbation conformément à la LOF.

2.4.12 La planification et les stratégies sectorielles sous-tendant les projets de budget

D'après la LOF, le Plan de Développement Economique et Social est le cadre de référence. Il traite surtout des dépenses d'équipements. Sa mise en œuvre à travers le budget annuel est conditionnée par la disponibilité des ressources et l'équilibre budgétaire annuel. Le dernier PDES est celui de 2000-2004 et son lien avec le budget d'investissement n'existe plus dans la pratique.

Le discours Royal portant sur le lancement de l'INDH conçoit l'initiative en tant que 'chantier de règne'. La 'grande ambition', sur le long terme, est 'de hisser les indices de développement de notre chère patrie à un niveau comparable à celui des pays développés' (Discours Royal, 2003) <http://www.indh.ma>. L'INDH n'est pas une politique-cadre sous-tendant les politiques et stratégies sectorielles. Le discours prône une approche intersectorielle, de ciblage, de proximité et participative. Le discours Royal énonce la volonté de pérenniser la démarche INDH au-delà de la durée limitée de chaque mandat parlementaire- tout en invitant chaque gouvernement à l'adopter- et en l'inscrivant dans le budget de l'état. La mise en œuvre de l'INDH se traduit en programme-cadre dans une démarche territorialisée, avec son propre mécanisme de financement et arrangement institutionnel.

La Note de Présentation du projet de budget 2008, énonce que le budget traduit les objectifs du programme du gouvernement (de coalition) approuvé par le parlement en octobre 2007. Ce programme se décline en cinq axes prioritaires : poursuivre les programmes de réformes sectorielles et structurelles au niveau de l'administration public, la justice, le secteur financier, et l'éducation) ; poursuivre la politique des grands chantiers (infrastructures autoroutières, ferroviaires et portuaires); rénover les stratégies sectorielles (eau, énergie, agriculture, tourisme, pêche maritime et l'artisanat); dynamiser les investissements privés ; mettre en place les conditions d'un développement humain durable, notamment à travers l'INDH. Cette dernière référence est à l'INDH en tant que programme-cadre. Il a été demandé aux ministères d'élaborer leurs plans d'action pour 2008-2012, conformément à leurs stratégies sectorielles. Les priorités de ces plans devant être destinés à guider la préparation des cadres de dépenses à moyen terme sectoriel (CDMT) à partir de 2008.

3 LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE AU MAROC.

3.1 Stratégies, acteurs, activités et résultats BSG au Maroc

Cette étude de cas couvre cinq années de l'expérience BSG au Maroc, de 2003 à 2008, dates au cours desquelles les Phases I et II du Programme Global de l'UNIFEM ont été mises en œuvre. Le Tableau 6 récapitule les principaux chantiers et jalons posés des deux phases.

3.1.1 Activités planifiées au cours de 2003 : le renforcement des capacités et le développement d'outils BSG axé sur les résultats

La mise en œuvre de stratégie de la Phase I au Maroc s'est appuyée sur des initiatives prises à partir de novembre 2001, notamment la création d'un 'Comité national budget genre et enfant'. Ce comité incluait un point focal genre du MEF, le chef de la division des services sociaux de la Direction du Budget et le Ministère chargé de la condition féminine. En 2002, avant le démarrage des ateliers de renforcement des capacités, le comité avait commandité une analyse genre rapide du budget de 5 ministères - *santé, éducation, agriculture, jeunesse et sports, et le ministère chargé de la condition féminine* -, ainsi qu'une étude diagnostic en vue de dégager des pistes stratégiques afin d'initier la budgétisation sensible au genre. La conclusion principale du diagnostic était que la BSG devrait former partie intégrale du chantier des réformes budgétaires visant l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats notamment de développement, et que la MEF, qui avait piloté cette étude diagnostic au plus haut niveau politique, notamment le Chef de cabinet du ministre, avait un rôle moteur à jouer pour lier ces deux processus, en partenariat avec le ministère chargé de la condition féminine.

Tableau 6 : Evolution de la BSG au Maroc entre 2003 et 2008.

2003	2005	2006	2007	2008
Programme Global UNIFEM BSG				
Phase I :	Phase II.			
2 ateliers de renforcement de capacités; conception participative d'un manuel de renforcement des capacités en BSG et d'un guide pour les	Elaboration du Manuel, et du Guide de la Réforme Budgétaire	Publication du Guide de la Réforme Budgétaire	Diffusion du 'Manuel de'	
	Rapport Genre 2006 de quatre départements	Rapport Genre 2007 de 11 départements	Rapport Genre 2008 de 17 départements	Rapport Genre 2009 de 21 départements

parlementaires	Le Rapport Genre est une annexe du REF		Le Rapport Genre est un document à part entier		
			Lettre d'orientation du premier ministre portant sur des indicateurs sensibles au genre		
			Intégration des objectifs sensibles au genre au niveau des programmes		
			2 départements	5 départements	
	Formations, inventaire statistiques	Un Portail BSG sur le site web du MEF, elearning, documentation du processus BSG			
	Etude Coûts des OMD	Etude CBMS dans deux communes	Présentation des résultats CBMS	CBMS et coûts des OMD	
	Participation aux séminaires et conférences internationales, aux ateliers/cours de formation au niveau international, accueil visite de partage et d'études				

Les structures nationales du Comité national budget genre et enfance ont constitué le comité de pilotage de la phase I du Programme national. L'atelier de conception participative d'un manuel BSG a inclus de nouveaux ministères et structures: *l'enseignement supérieur, l'équipement, la formation professionnelle et l'emploi, et le ministère de la prévision économique et du plan, incluant les services statistiques*. Les participant(e)s étaient surtout les responsables de la programmation budgétaire au niveau des ministères sectoriels, leurs interlocuteurs directs, les spécialistes sectoriels au niveau de la Direction du Budget, et la division des réformes budgétaires.

3.1.2 Résultats de la première phase de renforcement des activités

Au bout de la phase pilote, les avancées tels que perçus par les participant(e)s étaient que les ateliers avaient créé des espaces de partage convivial entre le MEF et les ministères sectoriels en dehors des discussions budgétaires et pour se pencher sur les réformes à partir de ces ateliers. Les participant(e)s ont décliné les principaux axes de la stratégie et des mesures à prendre en matière de BSG (Burn 2003 : 16). L'investissement conséquent en termes de temps dans le renforcement des capacités a porté ses fruits plus tard. Plusieurs participant(e)s au niveau de la DB et des ministères sectoriels ont par la suite été les responsables/initiateurs du chantier d'élaboration des programmes selon des objectifs et indicateurs de performance sensibles au genre (notamment à la Direction du Budget). Le MEF envisageait de mobiliser les bailleurs de fonds qui avaient 'montré une disposition à accompagner ce processus de genérisation ainsi que la réforme du processus budgétaire'. Il était prévu de présenter le manuel/guide à l'intention des gestionnaires du

budget au prochain séminaire organisé par la Banque mondiale en janvier 2004 sur la construction des indicateurs dans le cadre de la globalisation des crédits.

3.1.3 Difficultés rencontrées

La phase de production du manuel s'est au fait prolongée jusqu'à 2006 en raison de la démarche progressive et d'expérimentation adoptée pour les réformes. Vu sous l'angle de la gestion d'un projet à court échéance dont la réussite se mesure par les livrables fournis dans les délais, cela pourrait apparaître problématique. Dans une perspective plus longue, les multiples itérations de conception et de production du manuel et sa prise en charge par la DB, sont témoins d'une volonté d'appropriation de la BSG, d'une recherche d'articulation entre la BSG et les réformes axées sur les résultats.

Deux contraintes réelles se manifestaient cependant. Le manuel/guide n'a pas pu être conçu à temps pour être présenté au séminaire sur les indicateurs. Le départ du point focal genre qui a été un des champions de la BSG a freiné la production du manuel et l'activisme de la DB en matière de BSG bien au-delà de la Phase I. La BSG n'était pas institutionnalisée dans les plans de travail et au niveau du Plan d'action stratégique de la Direction. La rédaction du manuel dépendait alors du bon vouloir des supérieurs hiérarchiques immédiats et de la volonté et de la ténacité des auteurs. Par contre, le Guide à l'intention des parlementaires à caractère informatif d'alphabétisation budgétaire a suivi un autre circuit de production. Terminé en 2004/5, il a été préparé par deux consultants nationaux ayant assisté aux ateliers et qui ont procédé à évaluer les besoins des parlementaires et de la société civile par le biais d'un questionnaire et d'entretiens semi-directifs. Le Guide a été validé par la DB et publié en 2006.

3.1.4 Description de la stratégie et activités au cours de la phase II de la BSG

La Phase II a élargi le nombre de directions du MEF étroitement associées à développer la BSG : la Direction des Etudes de la Prévision Financière (DEPF), la Direction du Budget, ainsi qu'une nouvelle direction, la Direction des Affaires Administratives et Générales, chargée des relations publiques du MEF, du site web et de l'intranet ; du renforcement des capacités incluant l'elearning ; de la coordination des plans d'action stratégiques et de la préparation du budget du MEF. Un comité de pilotage des directeurs et de l'UNIFEM ainsi qu'un comité technique a été institué.

Quatre grands axes d'activités ont été déployés, à savoir, le Rapport genre annuel annexé au Rapport Economique et Financier (REF) qui est un produit de la DEPF ; l'accompagnement par la DB, des ministères sectoriels à l'intégration de l'approche genre dans leurs budgets, à travers l'élaboration des objectifs et indicateurs de performance sensible au genre au niveau de programmes ciblés. Le troisième axe concernait les activités transversales selon les missions de la DAAG, notamment la communication autour du programme, la mise en œuvre d'un portail BSG au niveau du site web du MEF, ainsi que la capitalisation et la modélisation du processus d'apprentissage initié par la BSG.

Le quatrième était d'expérimenter une approche novatrice intersectorielle dans une zone pilote, qui contribuerait à explorer les deux autres piliers des réformes budgétaires, la

déconcentration, le partenariat entre l'état et les associations, ainsi que le lien entre la déconcentration et la décentralisation (MEF/UNIFEM 2005) Les activités inscrites étaient de créer un *dispositif* de suivi communautaire à la base, 'community-based monitoring system' (CBMS) afin d'affiner les informations déjà disponibles sur la cartographie et les dynamiques de la pauvreté en milieu rural et urbain. Ce dispositif devait servir à la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation selon une démarche ascendante et intersectorielle tant au niveau local que déconcentré.

3.1.5 Les Rapport Genre accompagnant le Projet de Loi de Finances : activités, acteurs et résultats

Le premier rapport genre (RG) déposé en annexe du PLF 2006, a constitué une grande première au Maroc, enrichissant l'information budgétaire destinée au Parlement. Le canevas du rapport suit la démarche de la BSG, à commencer par une analyse genre de la situation des hommes, femmes, filles et garçons ; sa comparaison avec les engagements en matière de droits, objectifs et cibles de développement à atteindre ; la revue genre des politiques et stratégies sectorielles devant fournir des réponses en vue de réduire le gap entre la situation actuelle et celle visée ou ciblée ; l'analyse genre des budgets et de leur alignement par rapport aux stratégies et politiques, l'analyse de l'exécution budgétaire et enfin l'impact des budgets. Une section concerne *l'évaluation genre des indicateurs d'objectifs chiffrés*.

Le nombre de Rapports Genre de départements ministériels a augmenté rapidement d'année en année, de 4 pour le PLF 2006 à 21 pour le PLF 2009. (Tableau 6). A partir du PLF 2008, le Rapport Genre est devenu un rapport à part entière n'étant plus qu'une annexe du REF. Il fait l'objet d'une présentation formelle au Parlement et de commentaires et débats. Les sessions préparatoires, la préparation et l'animation des ateliers et les commentaires sur les brouillons envoyés par email, se font avec l'appui jusqu'ici de l'expertise internationale. La plupart des cadres, ayant plutôt un profil d'ingénieur, n'avait pas de formation préalable en genre. Ils/elles ont appris l'analyse genre sur le tas.

Les ateliers du RG mettent en relation des cadres des différentes structures techniques et de gestion budgétaire, *au sein d'un même ministère*, appelées à mutualiser leurs connaissances et expertises autour de l'analyse genre de ces programmes et budgets. Ils amorcent un apprentissage d'une autre manière de travailler dans l'administration.

3.1.6 Difficultés rencontrées

A partir des ateliers de 2007 (PLF 2008) la pratique d'évaluer le RG précédent pour démarrer les ateliers annuels a fait émerger des préoccupations. Plusieurs ministères sectoriels avaient des questionnements par rapport à leur rôle dans la préparation du rapport présenté par la DEPF au parlement, ainsi que le lien entre le RG de leurs secteurs et leur propre rapport d'activités. L'équipe genre d'autre part, a fait état de leurs difficultés à obtenir l'information et la collaboration des ministères pour la rédaction post atelier du RG (Burn 2007 :23) Le Comité de Pilotage du Programme BSG a, sur la base de ce retour d'informations, formalisé davantage la collaboration entre le MEF et les ministères

sectoriels, par l'envoi de lettres officielles qui définissent plus clairement les modalités de rédaction du RG 2009, et les plaçant dans le cadre de la LF.

Une autre difficulté est que l'équipe genre réalise cette activité en sus de leur plan de travail habituel.

En si peu de temps disponible pour les ateliers qui réunissent plusieurs ministères, il est très difficile d'arbitrer entre d'une part, répondre aux besoins de l'équipe genre d'avancer sur l'analyse des indicateurs de performance et d'autre part, s'appesantir sur le concept genre et tenter d'affronter les résistances sur la question de l'égalité entre les sexes, qui font surface au cours des ateliers.

Chaque année, un débriefing après atelier par l'équipe genre entraîne une réflexion quant à son amélioration, un essai d'appréhender et de contourner les difficultés. Le décalage entre les objectifs quantitatifs du RG et les moyens consentis pour le réaliser, alimente la réflexion sur le positionnement du Rapport Genre ainsi que son contenu, sur son caractère de rapport par départements ou d'évaluation intersectorielle des politiques publiques selon le genre. Il y a au fait une difficulté de passer de l'approche sectorielle à l'évaluation genre intersectorielle.

3.1.7 L'intégration du genre au niveau des objectifs chiffrés et indicateurs de performance des programmes

En 2006, la Lettre d'Orientation du Premier ministre relative à la préparation du projet de loi 2007 a pour la première fois dans l'histoire du Maroc, fait mention de l'intégration de la dimension genre dans le cadre de la gestion budgétaire. Et depuis 2006, elle est renouvelée chaque année.

En 2007, le volet d'activité visant à accompagner les ministères afin de rendre possible leur prise en compte du genre dans le PLF 2008, a démarré, sous le pilotage de la DB. Une des raisons évoquées pour le délai entre la proclamation que l'approche genre est 'un pilier incontournable des réformes' et l'essai de sa mise en œuvre pratique est la 'lassitude' avec les réformes. Les ministères étaient réticents à 'ajouter une nouvelle complication'. Il a semblé prudent de commencer par des départements jugés comme déjà aptes à commencer l'initiative, et ensuite inciter les autres à les suivre. Les deux départements choisis en 2007 étaient le Secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle et l'ex Secrétariat d'Etat de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, qui est maintenant devenu le Département de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DAENF) au sein du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique (MEEFRS).

En 2008 (PLF 2009), trois autres départements ont été ajoutés, la santé, l'emploi et le ministère des finances. Une *fiche de présentation du programme*, qui peut devenir une matrice, a été élaborée avec l'appui de l'expertise genre. Cette fiche est *assortie d'un guide personnalisé pour chaque département*. Le canevas demande d'inclure sous la partie énonçant les objectifs, une classification selon laquelle l'objectif vise principalement à cibler la réduction des écarts entre les sexes, ou l'autonomisation des femmes ou bien de manière significative ou pas du tout. Cette classification se base pour l'instant sur les

marqueurs de l'OCDE-CAD de la prise en compte des questions d'égalité dans les apports d'aide.

La conception de ce *guide personnalisé* demande un *travail préalable* d'inventaire des bases de données, des enquêtes et études disponibles afin de détailler les sources que les départements doivent utiliser.

Il y a déjà des avancées. Au niveau du secteur de la formation professionnelle, et celui de l'emploi également, la structure centrale et l'établissement public ont commencé à travailler ensemble afin de définir des contrats objectifs moyens sur la base de budgets programmes plus sensible au genre.

3.1.8 Difficultés rencontrées

Une des grandes difficultés est le peu de temps disponible aux chefs de services et de division de la DB et également de leurs vis-à-vis à consacrer à la programmation sectorielle ascendante selon le genre. En même temps, le travail de préparation en amont des ateliers est sous estimé ainsi que les problèmes liés à une approche qui dans la pratique est plutôt une approche par atelier qu'une démarche de formation et d'appui continu.

3.1.9 La gestion de la communication et des connaissances, et les difficultés rencontrées

Le portail BSG sur le site web est une réalisation de taille. Elle est alimentée et régulièrement mis à jour à travers toutes les activités en matière de BSG entreprises soit par le Programme BSG soit par le personnel du ministère. Ces activités, à développer l'elearning et à capitaliser les connaissances et le processus BSG, prévues l'année dernière mais reportées pour cette année-ci se réalisent plus lentement que prévu et espéré. Les contraintes sont celles de la disponibilité de l'expertise qui a été associée au processus depuis le départ, et l'ampleur de la tâche.

Sur le volet communication, le besoin de sensibilisation au niveau du MEF et à tous les niveaux national et local est énorme, mais il n'y pas encore une opération d'envergure qui serait une réponse adéquate pour mieux diffuser la BSG, pour des raisons de disponibilité de ressources humaines et de coordination interne que cela implique.

3.1.10 L'affinement des cartes de pauvreté par le biais du CBMS, l'essai d'estimation des coûts d'atteindre les OMD, réalisations et limites

L'essai d'estimation des coûts des OMD a été réalisé en tant qu'activité, et l'étude a été publiée. Elle a mobilisé plusieurs ministères –santé, éducation, agriculture- pour entamer une démarche intersectorielle afin de construire la chaîne de résultats menant à l'amélioration des indicateurs de développement. L'essai avait pré-modélisé trois scénarios : l'atteinte des OMD selon la pratique sectorielle actuelle, de faible déconcentration et de partenariat état-association minimal; l'atteinte des OMD utilisant une démarche INDH ; et le scénario considéré plus haut, dénommé INDH+, car elle ajoutait la démarche BSG, plus fine du point de vue de l'analyse genre du milieu. L'étude

était réalisée en 2005, à la période de lancement de l'INDH. Cependant depuis, la déconcentration et le partenariat état-association n'évolue pas au rythme attendu.

L'enquête CBMS a été réalisée produisant tout un éventail de données très fines et représentatives à l'échelle communale, au niveau de deux communes. Mais pour les mêmes raisons que celle des OMD, leur utilisation afin de fournir un *dispositif* d'information pour la planification et la budgétisation à l'échelle communale ou intercommunale, n'a pu se concrétiser dans la façon envisagée à la conception du programme.

3.1.1 L'utilisation des statistiques sensibles à la problématique genre/pauvreté/inégalités

Le programme BSG a mis l'accent sur l'utilisation efficace des statistiques disponibles avant de procéder à de nouvelles enquêtes. Le Programme a compilé de manière exhaustive toutes les statistiques désagrégées disponibles sous plusieurs formats. Il y a cependant une lacune de taille, celle des statistiques de l'utilisation du temps, afin de quantifier le travail non rémunéré, mesurer les disparités face à ce travail. Néanmoins, le chantier CBMS a prévu un deuxième passage avec un module d'emploi du temps qui n'a pas encore été activé.

3.2 Identification des points d'entrée au regard de nouvelles modalités de l'aide

Les activités BSG peuvent travailler de plein pied sur le chantier de l'appui budgétaire sectoriel sans le savoir. Ce cas de figure concerne l'appui à l'ex SECAENF. Le programme BSG, ou du moins la personne ressource ignorait que le programme choisi pour améliorer les indicateurs faisait l'objet d'un appui technique visant la revue de la stratégie sectorielle afin de bénéficier de l'appui budgétaire de la Commission Européenne. Néanmoins, une fois une copie de la version du CDMT et des Dispositions Techniques et Administratives disponible, des travaux de groupe ont été tout de suite enclenchés afin de simuler comment atteindre un des indicateurs de performance contraignants proposés, l'augmentation du taux de résorption de l'analphabétisme- et selon une approche genre.

3.2.1 Les forces des activités BSG au Maroc

La stratégie globale de travailler avec le ministère des finances par le biais de la revue des dépenses publiques a ouvert les portes pour démontrer concrètement le champ d'intérêt de la BSG. La proposition d'ancrer la BSG dans les réformes en cours, et l'accent sur le caractère de longue haleine du processus a renforcé l'adhésion. L'approche conceptuelle d'ouvrir un espace de réflexion et de discussions sur les réformes en cours et les passerelles avec la BSG a séduit sur le plan intellectuel alors que ces espaces sont minimes dans l'administration. Ainsi, le réseau des champions et championnes qui y ont adhéré au niveau intermédiaire de l'administration sont restés engagés dans l'ombre depuis le début en dépit des changements institutionnels. Le Rapport Genre annuel déposé au parlement au parlement a renforcé la visibilité de l'initiative au Maroc. Le travail pratique et concret sur les budgets axés sur les résultats et sensibles au genre démontrant que l'approche genre

n'est pas aérien et théorique. L'engagement et l'appui organisationnel soutenu du Bureau de l'UNIFEM à Rabat est une force constante pour maintenir le cap.

3.2.2 La pertinence pour les questions de l'efficacité de l'aide

L'initiative BSG se focalise surtout sur comment ancrer une approche axée sur les résultats à travers des indicateurs de performance sensibles au genre. L'approche et une méthodologie intersectorielle relativement simple peut renforcer la transversalité de l'aide, qui reste actuellement très sectorielle et risque de l'être encore plus avec la logique CDMT sectorielle, même si le périmètre du secteur est élargi. Si la programmation conjointe sur les aspects thématiques se développe au niveau de la coopération multilatérale, les projets sur le genre restent éparpillés - quelques 87 projets recensés entre 2003 et 2007.

Associée à cette faible coordination en matière de projets genre, est la concentration plutôt sectorielle des bailleurs, qui mobilisent leurs administrations respectives. Quand les ministères sont requis de développer les stratégies sectorielles d'urgence, c'est à leurs principaux bailleurs qu'ils se tournent et qui offrent l'appui technique nécessaire pour avoir accès à l'appui financier sous forme de CDMT, ce qui est en partie à l'origine du non disponibilité en termes de temps des départements. Les chantiers pratiques de la genérisation des programmes ne constituent pas une priorité en termes de temps, même si impulsé par le MEF.

3.2.3 Les faiblesses de l'expérience BSG au Maroc

Les capacités en matière d'expertise genre pointue sur les aspects thématiques et sectoriels et capables de traduire théorie et recherche en pratique opérationnelle sont rares, surtout au niveau national. Il y a une faible coordination entre bailleurs au niveau tant multilatéral que bilatéral engagé dans des projets sur le genre alors que la BSG amène à traiter du lien entre politiques, programmes et budgets, et que le Rapport Genre s'achemine vers la couverture de tous les secteurs. Il y a également une faiblesse du côté de l'implication des ONG et des parlementaires qui sont en partie liée à l'ancrage au niveau du ministère des finances, mais également aux moyens matériels et humains du programme BSG, à travailler sur tous ces chantiers à la fois. L'autre faiblesse est la communication autour du Programme, ainsi que la sensibilisation autour de la BSG au niveau national. Et non des moindres, il y a la faiblesse du caractère volontariste et non institutionnalisé de l'expérience, alors même que ce volontarisme est un facteur de succès.

3.2.4 Les facteurs qui ont facilité la BSG au Maroc et qui continueront à le faire

Le fil conducteur au niveau de l'administration est l'ambition de hisser le Maroc au rang plus élevé en matière de développement durable humain (IDH) où la BSG est perçue comme étant un instrument important. Il y a également le fait que la BSG s'inscrit dans une vision de transformation démocratique au Maroc, portée par les politiques et les ONG militant pour les droits humains et le droit des femmes en particulier et qui ont conduit à un environnement favorable créé par la réforme de la 'moudawana', et l'INDH. Ces deux agendas sont renforcés par la demande d'adhérer au 'statut de pays avancé' au sein de l'Union Européenne.

3.2.5 Les défis dans le futur

Le climat favorable pour l'agenda de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes n'est nullement irréversible. Des forces opposées, avec des valeurs opposées s'affrontent. La lenteur des réformes peut présenter des défis. Le paysage politique, composé de plusieurs partis, et de gouvernements de coalitions successifs qui ne partagent pas les mêmes projets de société et de valeurs, et auxquels les ONG sont souvent associées et qui freinent une mobilisation concertée autour de la BSG, risquent de ne pas évoluer. L'expérimentation en matière de BSG est fragile encore, alors que la logique centraliste et le cloisonnement continue et que l'absence d'espaces de coordination présentent un véritable défi au niveau d'une seule structure et l'est encore plus au niveau de l'administration et entre acteurs institutionnels. Il pose problème pour la pérennisation et l'appropriation de l'expérience. A ce jour, il n'y a pas de décret d'application concernant la BSG en tant que pilier incontournable de la réforme.

La généralisation des CDMT sectoriels risque d'avoir l'effet pervers de réduire l'espace de la BSG ouvert déjà, s'il n'y a pas d'incitation pour l'incruster dans les démarches sectorielles. Le Programme BSG, porteur principal de l'initiative BSG au Maroc, est, par le biais de son succès, *arrivé aux limites de l'approche projet* à durée limitée et faibles moyens tant financiers, humains qu'institutionnel.

4 L'ANALYSE GENRE DU BUDGET DESTINE A L'ALPHABETISATION AU MAROC.

4.1 L'identification des priorités en matière de genre

Le cadre de référence pour l'alphabétisation est la Charte Nationale pour l'Education et la Formation (CNEF), élaborée en 2000 sous l'égide de la Commission Spéciale Education Formation. Les principes généraux énoncent que l'état s'engage à assurer la scolarisation à tous les enfants marocains jusqu'à l'âge légal du travail, à adapter le système d'éducation aux *besoins des individus à se préparer à la vie active* et aux *besoins de la société en matière de travailleurs qualifiés* et d'une 'élite de savants et haut cadres de gestion'. <http://www.men.gov.ma>.

Le levier I du CNEF concerne la généralisation d'un enseignement fondamental de qualité dans une école plurielle. La priorité est la jeune fille en milieu rural et par conséquent il est 'impératif' de lever les entraves et d'appuyer le plan de généralisation par des programmes locaux au profit des filles, en mobilisant tous les partenaires'. (CNEF, para 29). Le levier 2 de changement concerne l'alphabétisation et l'éducation non formelle. Le levier 2 a pour objectif 'de réduire le taux global d'analphabétisme à moins de 20%, à l'horizon 2010 ; parvenir à une éradication quasi totale de ce fléau à l'horizon 2015' ; sa réduction parmi la population active à 10% à l'horizon 2010. Les catégories prioritaires pour le levier 2 sont les

- *travailleuses* et les travailleurs analphabètes, représentant 50% de la main d'œuvre dans les secteurs productifs ; les 'adultes qui ne possèdent pas un travail stable et régulier, surtout *les mères*, et notamment celles du milieu rural et périurbain'. Les opérations d'alphabétisation doivent être menées en relation avec le développement intégré, rural et périurbain 'afin qu'elles 'servent d'appui aux fonctions des bénéficiaires dans la vie active, concernant la santé reproductive, la prévention, l'éducation des enfants et la gestion des affaires familiales' (CNEF, para34).
- les *jeunes de moins de 20 ans*, qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont abandonné l'école à un âge précoce, ce qui a induit leur retour à l'analphabétisme, et qui ont besoin d'une seconde chance dans le cadre de l'éducation non formelle (CNEF, para 32).

La CNEF préconise l'andragogie comme philosophe d'apprentissage et d'autonomisation, d'élaborer une programmation adaptée aux besoins propres de chaque catégorie, appropriée à leur âge et à leurs situations sociales et professionnelles, et prône une approche de partenariat entre l'état et les collectivités locales, le secteur privé et les ONG.

La *Stratégie nationale de l'égalité et de l'équité entre les sexes* adoptée en 2007, place l'accès équitable à l'éducation et à la formation dans l'axe de l'accès équitable des femmes et des hommes aux droits sociaux et économiques. La SNEE, émet comme ligne directrice le ciblage des mêmes groupes que la CNEF. Un autre composant sous cet axe est l'accès équitable et égal des femmes et des filles aux ressources et produits générés par le développement rural et agricole.

4.1.1 Les points de convergence et de divergence dans les priorités politiques en matière de genre

Les priorités de deux documents convergent en ce qui concerne le ciblage. Mais elles divergent quant à la position respective des femmes et des hommes dans le monde de l'emploi et de leurs rôles respectifs dans la famille. Pour la CNEF l'alphabétisation des femmes travailleuses et des hommes travailleurs est un enjeu de productivité, de compétitivité dans l'emploi. Pour la SNEE, l'enjeu est celui de l'accès équitable et égal des hommes et des femmes au marché de l'emploi, où les priorités pour les femmes et les filles sont de réduire le niveau de disparités, d'exploitation et de *précarité* vécues par elles dans le cadre du travail (salarial, indépendant ou à *domicile, aides familiales*, accès à l'emploi, promotion professionnelle etc.). Pour la SNEE, le travail instable et irrégulier caractérise aussi le secteur de l'emploi, et qui s'ajoute à la charge de travail non rémunéré et invisible des femmes surtout. La SNEE vise la transformation des rôles sociaux et les stéréotypes sexistes, le partage de responsabilités, mettant en exergue le fait que les femmes travaillent dans les deux sphères, familiale et professionnelle. Il y a la charge de travail invisible des femmes, qui crée des problèmes en termes de budget temps et de conciliation de vie professionnelle et de vie familiale. D'autres priorités de genre contenues dans la SNEE ne sont pas prises en compte dans la CNEF ; l'accès équitable aux droits civils, à la représentation et la participation à la prise de décision.

4.2 L'analyse des politiques, plans, programmes et projets

4.2.1 L'état des lieux de l'analphabétisme

Les documents cadres ne fournissent pas de données chiffrées pour étayer la pertinence de leurs priorités et de leurs démarches stratégiques. Une Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc (ENANSD) a été réalisée en 2006 par l'ex SECAENF.

D'après l'enquête, le taux global d'analphabétisme était de 38,5% en 2006. Le Tableau 7 présente les taux ventilés par *sexe et par milieu*. Le taux d'analphabétisme des femmes est de 64,4% en milieu rural dans l'ensemble, et de 63,2 % entre 20 à 29 ans. Passé cette tranche d'âge il augmente rapidement pour atteindre 95% chez les femmes de plus de 60 ans. L'analphabétisme touche un tiers des jeunes filles rurales entre 10 à 19 ans. Le taux d'analphabétisme des femmes actives est de 35,0%, de 26,3 % en milieu urbain et de 64,2% en milieu rural. Pour les hommes actifs, le taux en milieu rural est de 50,8%. Ces données confirment la pertinence des priorités en matière de populations-cibles (SECAENF 2007), ainsi que l'ampleur du problème. Ces taux scindés entre milieu rural et urbain cachent de grandes disparités entre régions, de 17,5% à 52,3% entre régions, allant à hauteur de 59,6% (15 ans +) pour la région de Taza el Hoceima, région au nord.

Ce qui est mis en exergue dans le secteur est que le taux global de l'alphabétisation a reculé par rapport au taux global de 43% (dont 54,7% de femmes) en 2004, qui sont les chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Tableau 7 : Taux d'analphabétisme (%) par groupe d'âges, activité économique et selon le sexe et milieu de résidence, 2006 (comparaison avec 2004)

Groupe d'âges	Urbain		Rural		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
10-19	6,4	7,4	26,1	32,6	16,0	19,6
20-29	10,3	18,9	41,7	63,2	24,2	37,55
20-39	19,3	35,4	46,8	75,8	30,0	50,9
40-49	32,3	53,8	56,8	85,7	41,3	65,6
50-59	35,3	60,3	58,1	92,0	43,9	72,9
60+	45,6	79,3	74,2	95,4	61,1	86,6
Ensemble	21,1	33,9	44,9	64,4	31,4	46,8
Activité						
Actifs	25,7	26,3	50,8	64,2	36,9	35,0
Inactifs	19,3	40,0	50,2	73,4	30,9	54,7
Ensemble	23,3	36,7	50,6	72,7	34,8	52,2
Ensemble 2004 (RGPH)	18,8	39,5	46,0	74,5	30,8	54,7

Source : Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc (ENANSD), 2006

Source : MEF (2007), Examen Exhaustif des statistiques désagrégées selon le sexe

Le RGPH avait dénombré 10 millions d'analphabètes. Cependant, cette évolution par rapport au RGPH est à nuancer. Il n'est pas sûr que les données émanant de l'ENANSD soient comparables à celles du RGPH. Une comparaison- hasardeuse- entre les deux instruments, en examinant les tableaux fournis par l'Examen Exhaustif des statistiques désagrégées selon le sexe, montre que le taux d'analphabétisme a augmenté légèrement chez les hommes, sa réduction en milieu rural ne compensant que marginalement la hausse chez les hommes urbains. Elle a baissé chez les femmes dans tous les milieux.

L'Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation renseigne également sur les priorités et les préoccupations de genre pertinentes pour la mise en œuvre des politiques et programmes conformément à la SNEE. Alors que la grande majorité, à 90% des hommes et des femmes, pensent que l'éducation est importante pour les filles comme pour les garçons, il y a cependant 8% d'hommes qui pensent que l'éducation est importante pour les garçons, contre 1,2% qui le pensent pour les filles. 14, 4% ont cité *l'opposition de l'entourage* en tant que cause de non participation aux programmes d'alphabétisation. Mais la proportion chez les femmes est de 53,4%, alors que pour les hommes, elle l'est de 9,1%. Les données de l'Enquête

Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages, 2001 (HCP 2001) démontrent que la *pauvreté* est liée à l'alphabétisation, mais que les femmes riches ne sont pas pour autant alphabètes. Le taux d'alphabétisation est plus élevé à chaque quintile plus élevé de dépenses, pour la population tant masculine que féminine. Cependant les femmes dans les quintiles les plus élevés, les plus riches en termes de dépenses annuelles moyenne par personne, avaient des taux d'alphabétisation plus bas que les hommes quel que soit la quintile. Il est de 31,6% pour les femmes rurales dans la quintile la plus riche, et est de 46,3% pour les hommes dans la quintile la plus pauvre, pour la population de 10 ans à monter. L'écart s'amenuise en milieu urbain, mais existe toujours en faveur des hommes.

4.2.2 L'ancrage institutionnel de la mise en œuvre de la politique sectorielle

L'objectif de la Charte nationale de l'éducation et de la formation qui est de sécuriser l'activité économique et l'accès à l'emploi à travers l'alphabétisation, appelle à créer des passerelles entre l'alphabétisation et la formation, l'emploi et les revenus. C'est autour de cette logique que la lutte contre l'analphabétisme –surtout pour adultes- était ancrée au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avant 2002, avant d'être transféré au MEEFRS, qui avait développé le composant éducation non formelle, au vu de l'ampleur de la non scolarisation et de la déscolarisation. La structure réunissant les deux dimensions était un nouveau Secrétariat d'Etat, la SECAENF. Cependant la façon d'appréhender l'analphabétisme sur le plan administratif est restée scindée en deux directions. En octobre 2007, l'ex-SECAENF est devenu un département du MEEFRS, le Département de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DAENF), avec deux directions, la Direction de Lutte contre l'Analphabétisme (DLCA) et la Direction de l'Education Non Formelle. Les services extérieurs pour l'alphabétisation sont ancrés au niveau des Académies Régionales de l'éducation et de la formation (AREF), et des délégations provinciales du MEEFRS, qui suivent les centres d'alphabétisation.

4.2.3 La stratégie et les acteurs en matière de lutte contre l'analphabétisme

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat ayant dénombré 10 millions d'analphabètes, l'objectif quantitatif a été d'atteindre un million d'analphabètes annuellement pour atteindre les cibles énoncées. Dans le domaine de l'alphabétisation, il existe une multitude d'acteurs intervenant à tous les niveaux, et issus de tous les secteurs institutionnels ; état au niveau central et services extérieurs, établissements publics, société civile et entreprises privées. En tant que structure centrale, qui n'intervient pas directement au niveau local, la DLCA mise sur le partenariat et la concertation avec les autres structures publics. La stratégie actuelle en matière de lutte contre l'analphabétisme développée par l'ex-SECAENF a été adoptée en 2004. La DAENF a 'pour mission de planifier, animer, coordonner, évaluer, à partir d'une vision claire, pour la réalisation de ces objectifs étudiés et proclamés' Elle priorise l'alphabétisation des femmes et des filles surtout en milieu rural.

4.2.4 La traduction de la stratégie sectorielle en programmes

La DAENF regroupe les opérations d'alphabétisation par type d'opérateurs, (Tableau 8). Il y a quatre programmes, le programme général (PG) prise en charge par le MEEFRS,

pour tous ceux ne bénéficiant pas de programmes spécifiques, tels le programme des opérateurs publics et qui sont principalement les ministères sectoriels ; le programme des ONG, avec qui la DAENF signe des conventions de partenariat, et enfin le programme des opérateurs privés, mise en œuvre à travers l'Office de la Formation Professionnelles et la Promotion du Travail.

Tableau 8 : Les programmes d'alphabétisation, effectifs selon le sexe et coûts, 2007

	Année fiscale 2007					
	Effectifs			Coût		
	Ensemble	%	Part filles, femmes %	MDH	%	
Alphabétisation de base	697,767	100	80.1	232.86	100	
Programme général	135,000	19.3	77.0	28.38	12.2	
Programme des Opérateurs publics.	228,167	32.7	74.3	78.69	33.8	
Programme société civile	329,600	47.2	85.0	115.60	49.6	
Programme des entreprises privées	5,000	0.7	85.0	10.19	4.4	

Source : compilé à partir données CDMT provisoire fournies au cours ateliers Alphabétisation 2008, Programme BSG

Entre 2003 et 2007, les effectifs de ceux et celles ayant suivi des cours d'alphabétisation ont augmenté de 286,425 à 709,155, par 147%. La croissance globale des effectifs, repose essentiellement sur le partenariat avec la société civile (ONG). Les ONG sont devenues les principaux opérateurs du secteur de l'alphabétisation, suivies par les opérateurs publics, ensuite le programme général (Tableau 8 ci-après). Les entreprises privées participent très peu, en dépit du fait que ce programme mis en œuvre à travers l'Office de la Formation Professionnelles et la Promotion du Travail, est à 80% subventionné. La part des femmes parmi les bénéficiaires est de 80% pour l'ensemble des programmes, étant le plus élevé au niveau des programmes ONG. L'étude de cas n'a pu trouver des données recoupant sexe et milieu, car ces données administratives ne sont pas encore disponibles, ni la ventilation des bénéficiaires par l'âge.

L'encadré 2 ci-après donne des ordres de grandeur qui laisse entrevoir que les ONG, qui touchent à 85% les femmes, sont actifs plutôt en milieu urbain.

Encadré 2 : Le biais rural de l'analphabétisme et le biais urbain des programmes d'alphabétisation

En 2006, 67,9% des bénéficiaires du Programme Général étaient en milieu rural. Cette part est de 40,5% pour les Opérateurs Publics, 46% pour les ONG et 26,2 % pour les programmes privés. *Source : SECAENF 2007a*

Cependant, le taux d'analphabétisme des femmes en milieu urbain est la moitié de celui des femmes en milieu rural, un taux qui néanmoins correspond à un grand nombre de femmes analphabètes.

4.2.5 Le programme des opérateurs publics et la prise en compte des questions de genre

Les opérateurs publics couvrent plusieurs ministères et organismes publics. Il y a les secteurs fonctionnels dont les employé(e)s sont touché(e)s par l'analphabétisme et d'autres qui fournissent des cours à des bénéficiaires de par leur mission.

Ces derniers sont la jeunesse et les sports, qui est la structure la plus ancienne à avoir un volet d'organisation et d'animation des activités destinées aux femmes (ciblant les femmes à 91%) , ainsi que l'Entraide nationale, programme à caractère de protection sociale ciblant les femmes (à 96%) surtout pauvres et défavorisées.

Le Tableau 9 fait apparaître que le premier opérateur public en matière d'alphabétisation est les Ministère des Habous et des affaires religieuses. Il est responsable à 19,3% des effectifs du programme alphabétisation dans son ensemble, dont 74,1% sont des femmes. Ce ministère couvre 60% des bénéficiaires femmes du programme des opérateurs publics. L'alphabétisation des femmes à ce niveau renforce leur capacité à avoir accès aux textes religieux. L'ENANSO révèle que 90% d'hommes et de femmes considèrent l'alphabétisation comme étant importante pour accomplir leurs devoirs religieux. La quasi unanimité existe par rapport à l'importance d'apprendre lire et écrire. Plus de 80% d'hommes et de femmes considèrent que l'alphabétisation est importante pour trouver un travail, dans le travail et pour l'éducation de leurs enfants, d'où la pertinence de l'action des ministères.

Tableau 9 : Ventilation des programmes d'alphabétisation par opérateur public, par sexe des bénéficiaires, 2007

<i>Alphabétisation de base</i>	<i>Part du programme Alpha (%)</i>	<i>Répartition Femmes / Programme OP (%)</i>	<i>Part femmes/opérateur (%)</i>	Effectifs femmes
Agriculture	1.6	4.4	52.9	7,468
Pêches maritimes	0.2	0.1	12.4	244
Artisanat	0.2	0.5	71.0	819

Justice	0.6	0.4	15.8	632
Jeunesse et sports	2.8	10.5	91.1	17,794
Défense nationale	1.5	0.7	11.3	1,202
Habous et affaires religieuses	19.3	59.0	74.1	100,000
Intérieur/collectivités locales	1.5	4.5	74.6	7,637
Entraide nationale	5.0	19.9	96.4	33,785
Operateurs publics	32.7	100.0	74.3	169,581

Compilé à partir des données CDMT provisoire fournies au cours des ateliers Alphabétisation en 2008, dans le cadre du Programme BSG

La prise en compte des questions de genre par les acteurs institutionnels, au-delà d'un ciblage particulier en faveur des femmes, ne peut être détecté sans par exemple, une analyse genre fine des manuels de formation et de leur contenu, actuellement au nombre de 32 (SECAENF 2007a), et qui sont financés sur le budget de la DNAEF pour plusieurs opérateurs à savoir, l'agriculture, la justice, jeunesse et sports et l'Entraide nationale. Les manuels les plus récents, sont susceptibles d'utiliser la démarche andragogique, adaptée au contexte et selon une évaluation des besoins différenciés, et sont donc plus réceptifs à une approche genre. C'est le cas notamment de la nouvelle génération de manuels sectoriels dans le cadre du Projet Alpha Maroc (Tableau 10).

4.2.6 La prise en compte des questions de genre dans les projets et programmes de la DAENF financés par l'aide

Les programmes et projets de la coopération internationale couvrent les trois missions de la DLCA, à savoir, les opérations d'alphabétisation, la démarche de formation liée à l'autonomisation, et la planification et les études. Le partenariat avec les associations/ONG couvrent les opérations d'alphabétisation. Les projets et programmes ciblent toutes les femmes et filles analphabètes, et dans les domaines couverts par la Charte nationale de l'éducation et de la formation et par la SNEE. Les porteurs de projets et programmes sont nombreux, ont des approches et des démarches plurielles et couvrent tout un éventail de thèmes et de problématiques.

Tableau 10 : Récapitulation des programmes et projets de la coopération internationale

INSTITUTION ET PROJET/PROGRAMME	TYPE ET DOMAINE D'INTERVENTION
Union Européenne, Appui budgétaire sectoriel , 17	OBJECTIFS : Accroître les effets des formations, Cibler les 16-35 ans afin de préparer leur avenir scolaire, professionnel et économique ; Adapter les logiques d'intervention aux besoins des bénéficiaires, (par exemple, équité hommes/femmes ou

millions euros (don) 2008-11	urbain/rural) ; Donner les moyens de comprendre l'impact des actions engagées. logique de déconcentration :11 AREF ciblées.
Autres Programmes et Projets	
Banque Mondiale, Projet Alpha Maroc, 2003-2007, 4 million \$ (prêt)	Qualité des programmes : adapter les curricula et manuels, démarche d'andragogie, adapté aux besoins et contextes des populations ; renforcer gestion, suivi et évaluation, (Learning Innovation Loan)
UNESCO, Projet LIFE, 880.000 \$	Vise l'autonomisation des femmes.
UNESCO, (LAMP) \$ 270,000, dons	Tester nouvelles mesures et indicateurs de niveaux d'alphabétisme, fournir des données qualitatives et quantitatives fiables, référentiel qui va être utilisé par l'ABS de l'UE.
USAID, Projet ALEF, 4 AREFs	Employabilité, Revue curriculum visant à inclure Code de la Famille ; test pré-alphabétisation en langues arabe dialectal et amazigh ; partenariat avec associations, mobilisation sociale
France (dons 88,696 euros)	Soutien programme, amélioration capacité des ressources humaines et ONG partenaires
Coopération Espagnole, Alpha et ENF 866,000 euros, depuis 2005	Appui à la stratégie d'alphabétisation et de déconcentration : renforcer compétences et capacités de 3 AREF et de 15 délégations provinciales : Formation des cadres de gestion du programme et alphabétiseurs ; scolarisation de filles et garçons
Banque Islamique d'Investissement	Améliorer la qualité de l'apprentissage, doter centres en manuels, dotation DLCA, appui à l'évaluation

Sources : (SECAENF 2007a) ; bilan d'activités des projets, données du CDMT provisoire

Certaines s'inscrivent dans des démarches intégratives de l'autonomisation des femmes, et qui tiennent en compte des préoccupations transversales et interpénétrées liées au genre. Les programmes de la coopération internationale travaillent avec des associations et partenaires locaux particulièrement dans ce sens –notamment la Coopération espagnole, et l'USAID, à travers le projet ALEF.

Il est difficile de savoir dans quelle mesure la/les démarches tiennent compte d'un cadre d'analyse qui part des *rapports sociaux entre hommes et femmes* qui sont parmi les *facteurs conduisant à l'analphabétisme* et développent des stratégies pour les affronter : manuels destinés tant aux hommes de la défense nationale et autres secteurs à dominance masculine, que ceux destinés aux femmes, pour les biais sexistes qui les traversent ; cibler l'alphabétisation des hommes selon une approche qui vise directement à lever leur opposition à l'alphabétisation des femmes et des filles peut être un indicateur plus significatif que le taux d'alphabétisation ; approches qui touchent les synergies entre éducation non formelle des jeunes et l'alphabétisation de leurs parents et autres adultes du milieu.

4.3 Analyse genre rapide du budget du secteur

Le budget de l'ex SECAENF en 2006 représentait 0,6% du budget du Ministère de l'Education Nationale, dont 80% pour la DLCA. La norme de l'UNESCO (LAMP) est de 3% au moins du budget de l'éducation. Pour l'année 2007, le budget du Département de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle représente 50 % du financement total du secteur (Alpha et ENF) et 71% des dépenses des administrations. L'administration publique finance 70% du secteur.

Tableau 11 : Le financement du secteur en millions de dirhams, par acteurs 2005 à 2007

Année fiscale	2005	2006	2007
FINANCEMENT	266.72	296.20	306.65
Acteurs publics	201.02	217.76	222.72
Administrations	192.37	208.93	213.75
SECAENF	111.60	150.47	152.54
Arriérés, erreurs ou omissions	20.87	1.59	2.00
Autres ministères	59.90	56.86	59.21
Organismes publics	7.64	8.43	8.55
Collectivités locales	1.01	0.41	0.42
Acteurs privés	65.70	78.44	83.93
Associations	63.95	76.50	81.91
Entreprises	1.75	1.95	2.03

Source : CDMT version provisoire

4.3.1 Les coûts unitaires

Sur la base des Tableaux 8 et 9, on peut calculer de manière très grossière la part des allocations budgétaires qui reviennent aux hommes et des femmes, tout simplement en appliquant leur part dans les effectifs aux allocations totales. Car les montants dépendent essentiellement des coûts unitaires multipliés par les effectifs, le financement du pilotage du secteur non inclus. Il serait intéressant de voir les hypothèses sous-tendant le calcul de ces coûts unitaires pour une analyse genre plus fine qui remet en question les hypothèses de calcul et s'interroge sur le sens et la portée de ces allocations. Les bases de calcul actuel sont les suivantes : les animateurs/trices sont payés 20 dirhams (dh) l'heure, soit 2000 dh par mois pour 300 heures de cours pour une campagne d'alphabétisation, alors qu'un enseignant débute à 3000 dh par mois. En sus, les associations ainsi que le programme général ont du mal à recruter les animatrices et non seulement pour cause de faiblesse de la rémunération, qui peuvent ne pas être corrélés aux réalités économiques. Il y a également les retards de paiement dans certaines régions pour plusieurs raisons liées à l'exécution de la dépense (procédures du MEF de contrôles et de paiement des prestations

de service). Cela peut être un des facteurs explicatifs de la relativement faible activité des ONG dans certaines régions, surtout rurales. Selon les normes de l'UNESCO, le seuil minima de référence est de (50 \$) 400 dh par apprenant par an, pour un enseignement de qualité, alors les coûts unitaires moyens ne dépassent pas 350 dh, et se situent entre 240 et 250 dh. A cela il faut ajouter les règles de partage de la prise en charge des formateurs entre les associations et l'état, qui relève du bénévolat. La détermination des coûts est quasiment inconnue (World Bank 2008a) et c'est également le constat de la Commission Européenne en préparant l'appui sectoriel.

4.3.2 Les montants et contenu des apports d'aide au financement du secteur

Le taux d'analphabétisation, qui pénalise tant le classement IDH du Maroc, car son poids est le double de celui de l'éducation dans l'indice synthétique, ne recevra qu'un pour mille des dépenses et prêts nets de l'état en 2009, selon les projections du CDMT du secteur. Ce chiffre est reconnu comme étant modeste, mais au-delà des considérations macroéconomiques qui pèsent très peu, il y a le problème de la capacité limitée à absorber les ressources, qui est en elle-même un indicateur de la faiblesse des infrastructures et des services existants. Le Tableau 10 portant sur les apports d'aide et surtout sur les objectifs et mesures, jette un éclairage sur les domaines d'intervention de la coopération internationale qui visent les déficits sur le plan financier, humain, matériel et institutionnel. Le rapport d'achèvement du Projet Alpha Maroc fait état des critiques de l'évaluation interne sur ce projet : l'instrument de prêt pour les innovations en matière d'andragogie et des outils de suivi évaluation n'aurait pas du être utilisé alors qu'un dispositif de suivi évaluation n'existait quasiment pas ; une attention aux aspects institutionnels de la conception du projet aurait du avoir mis en évidence que la décision de déconcentrer n'a pas été accompagnée par les moyens techniques, humains pour le faire ; et que les difficultés issues du changement d'ancrage institutionnel au MEERFS ont été sous estimées . Somme tout, il serait question d'un instrument à dimension plus grande et couvrant les aspects de qualité ainsi que la capacité institutionnelle au niveau déconcentré. C'est précisément le relai qu'à pris l'appui budgétaire sectoriel de l'UE. (World Bank 2008a).

4.3.3 L'appui budgétaire sectoriel de l'UE

L'appui budgétaire sectoriel est de 12% du financement du programme alphabétisation couvrant la période 2008-2011. Les projections pour le CDMT sont que le budget du MEERFS consacré à l'alphabétisation (hors appui budgétaire) augmentera de 58%, ramenant sa part à 0.12% du budget total, horizon 2011.

Tableau 12 Synthèse du programme alphabétisation 2008-2011, et apport de l'appui budgétaire



Source : UE, sous réserve publication des documents officiels (accord déjà signé)

La part de l'appui budgétaire est de 12% du financement total, mais son apport stratégique en tant que levier pour transformer le secteur est bien plus élevé. Il ouvre tout un chantier qui exige une transformation vers la qualité, une plus grande capacité d'absorption et la réactivité des acteurs. Cette exigence se traduit par les indicateurs de performance dont le taux de résorption de l'analphabétisme. Le 6% du financement consacré au pilotage du secteur a peut être une portée plus grande sur les résultats anticipés, que le volume d'aide consacré en termes purement quantitatifs

4.3.4 Qui ont bénéficié des allocations budgétaires et quels impacts sur les priorités de genre?

S'il n'était pour l'Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation, il serait difficile d'avoir de l'information sur les bénéficiaires en l'absence d'un dispositif de suivi évaluation adéquat et d'un système d'information. Le personnel dans les AREFs et les délégations ont du mal à entrer les données susceptibles de faire sortir des indicateurs LAMP de l'UNESCO. Le rapport d'achèvement du projet Alpha Maroc n'a pu procéder à une évaluation par les bénéficiaires du programme. Cependant l'ENANSND renseigne sur la capacité de la population cible la plus prioritaire à accéder au programme.

Seulement 11,2 % des analphabètes ont suivi un cours d'alphabétisation alors que $\frac{3}{4}$ des hommes et des femmes connaissent l'existence d'un des cours d'alphabétisation (pas de trop grande différence selon l'âge). Cependant 46.4% n'ont pas de centre d'alphabétisation dans le quartier ou le village, proportion qui augmente à 70% chez les ruraux. Alors que les cours sont gratuits ainsi que la distribution des manuels d'apprentissage, 27,3% des enquêté(e)s ont donné pour cause de la non participation aux programmes d'alphabétisation, le manque de moyens (pas de ventilation par sexe des tableaux). Ils doivent supporter les frais connexes, tels le transport, l'achat des fournitures qui sont un obstacle (SECAENF : 108). Le calendrier et les horaires sont inadaptés. La campagne de masse qu'organise annuellement l'ex-SECAENF dans les écoles primaires est assez éloigné des hameaux, les 'douars'. Il y en avait en 2005-6, 2436 centres en milieu rural pour le Programme Général, alors que les ONG, qui avaient 2065 centres à la même

période, adaptent leurs structures aux besoins de la population. Les campagnes sont organisées pendant les vacances scolaires entre octobre et mars, utilisant les instituteurs, Elle coïncide avec la campagne agricole où on trouve actifs, les saisonniers, les occupés occasionnels, et les 'femmes au foyer' (SECAENF 2007).

Le taux de résorption de l'analphabétisme et autres indicateurs connexes, mobiliseront l'attention de la DLCA à l'avenir, d'après les conditions d'appui budgétaire sectoriel. L'enjeu est maintenant d'assurer qu'ils puissent être atteints en tenant compte de l'état des lieux actuels en matière d'inégalités et de dynamiques de pauvreté et d'exclusion, ce à quoi les outils et la démarche BSG peuvent contribuer.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le fil conducteur de cette étude est le décalage entre les priorités énoncées et partagées entre le gouvernement du Maroc et ses partenaires techniques d'une part et l'application concrète pour toucher les conditions de vie et le devenir des femmes et des hommes surtout pauvres et vulnérables au Maroc d'autre part. Il n'est pas uniquement question de l'insuffisance des allocations budgétaires, mais des pratiques, des comportements, des intérêts des acteurs au sein des structures et les processus par lesquels elles transitent. Le cas de l'analphabétisme, tellement important tel que vu par les principaux concernés, et par les décideurs par rapport au classement du Maroc en matière de l'IDH, jette un éclairage sur tous les maillons de la chaîne de la problématique.

La démarche de BSG, si elle est appliquée à une échelle plus grande et plus concertée d'expérimentation qu'à présent, offre une réelle opportunité de franchir d'autres paliers. Il y a encore un grand chemin à parcourir pour développer, diffuser et utiliser à bon escient l'information fine pour la gestion du développement, à titre d'exemple, la détermination des coûts unitaires réels et indirects de l'alphabétisation dans les milieux les plus atteints et vulnérables. Plusieurs conditions sont posées à présent. Il est impératif de dépasser l'approche projet et les limites d'une démarche de livrer les outils et partir –tout comme le cas de l'alphabétisation- et d'inscrire dans la durée le long apprentissage soutenu des nouvelles modalités de l'aide, selon les principes andragogiques.

Dans cette optique, la coordination entre bailleurs et simultanément entre acteurs sectoriels s'avère un préalable. La première recommandation est de *formaliser le groupe d'harmonisation de l'aide* avec la participation des ministères centraux clés, le MEF, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi que le mécanisme national de mise en œuvre de la SNEE. Le travail en cours de faire aboutir un mécanisme de coordination en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes doit y être associé.

Le premier axe d'harmonisation devrait être autour de la *rénovation et la mise en œuvre des stratégies sectorielles* selon la démarche BSG. Sur le plan pratique et institutionnel, les mesures à prendre est d'assurer que l'expertise genre pointue est présente dans les étapes de préparation des instruments y afférents de l'appui budgétaire sectoriel, de veiller à ce que des *indicateurs de performance sensibles au genre contraignants* soient identifiés.

Le deuxième axe d'harmonisation concerne l'application de ces *différentes stratégies sectorielles à un niveau spatial de sorte à ce qu'elles commencent à converger* autour de résultats de développement à atteindre. A présent plusieurs CDMT sectoriels –santé, éducation notamment- sont en cours d'instruction et en voie de développement y compris un pour l'INDH. Il y a lieu *d'expérimenter leur articulation pratique sur une région particulière*, avec peut être des agences de développement de la zone ou région.

Un troisième axe d'appui et de partenariat serait autour de *l'Institut des Finances Publiques*, actuellement un SEGMA du MEF, et particulièrement à la DAAG, qui est encore à démarrer. Il s'agit d'intégrer la BSG dès le départ et de le lier à l'elearning et la capitalisation des connaissances et savoir faire en matière de BSG.

Le quatrième axe concerne le positionnement du Maroc dans l'espace francophone tant européen qu'africain. Il est allié aux lacunes et insuffisances dans la recherche-action fine, pluridisciplinaire, et aux maillages à construire entre le milieu universitaire, la société civile –ONG, médias -les 'think tank', le milieu de la recherche, et la gestion du développement. Dans cette optique, la réflexion au sujet d'un Institut du 'Budget Genre' mérite d'être creusée et placée dans le cadre du partenariat européen. Ces deux institutions Institut des Finances Publiques et Institut Budget Genre pourraient être mises en réseau et se développer sur la base de l'appui aux chantiers pratiques de la BSG.

En dernier lieu, il y a déjà une division des réformes budgétaires au sein du MEF. Afin de pérenniser et institutionnaliser l'initiative BSG, il serait utile de penser à l'ancrer au sein de cette division.

6 REFERENCES

Burn N (2003) *Intégration de la dimension genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels, Rapport du deuxième atelier novembre 2003*, Rabat : UNIFEM

Burn N(2007) *Rapport de mission, Atelier Rapport Genre 2008*, Rabat : UNIFEM

CE, 2006, *Commission européenne, Instrument de Voisinage et de Partenariat, Maroc, Document de Stratégie, 2007-2013*, <http://www.delmar.ec.europa.eu/fr/maroc-home>

CE, (2006a) *Délégation de la Commission européenne, Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, Maroc, Programme Indicatif National 2007-10*, <http://www.delmar.ec.europa.eu/fr/maroc-home>

Charte Nationale pour l'Education et de la Formation (2000), <http://www.men.gov.ma>

Conseil de l'Union Européenne (2007) *Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement*: Bruxelles

Karadenizli M (2007) *Who decides? Gender mapping the European Union's policy and decision-making in the areas of development, external relations and trade*, Belgium: WIDE

HCP (2001), 'Haut Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages, 2001, <http://www.hcp.ma>

Kingdom of Morocco (2008) *Third Public Administration Reform Support Programme (PARSP-III) Appraisal Report, mars 2008*, Washington: World Bank

MAEC (2005), Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Secrétariat d'Etat à la Coopération Internationale *Plan Directeur 2005-2008* <http://www.mae.es>

MAEC (2007), Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Secrétariat d'Etat à la Coopération Internationale, Agence Espagnole de Coopération, Bureau Technique de Coopération, Ambassade d'Espagne au Maroc *La Coopération Espagnole au Maroc, Rapport annuel 2005-2006*, Rabat :.

MEF 2007, Ministère de l'Economie et des Finances, *Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget, Manuel de formation* <http://www.finances.gov.ma>

MEF/UNIFEM (2005), *Programme Global UNIFEM sur la budgétisation sensible au genre, Phase II : Composante Maroc*, Rabat : UNIFEM

Ministère de l'Economie et des Finances, 2007, *Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2008, Rapport Economique et Financier*, Rabat : MEF

MS/OMS, Ministère de la Santé (2007), *Enquête sur la santé et la réactivité du système de santé, 2003*, Rabat : Ministère de la Santé et l'OMS

Royaume du Maroc (2003), *Etude d'évaluation de la gestion des finances publiques, Groupe de Travail National du Ministère des Finances et de la Privatisation au Maroc et la Banque Mondiale* Rabat : Banque Mondiale.

Royaume du Maroc (2007), *Etude d'évaluation de la gestion des finances publiques, Groupe de Travail National du Ministère des Finances et de la Privatisation au Maroc et la Banque Mondiale* Rabat : Banque Mondiale

Mghari (2005), *Enquête sur l'Insertion Socio-économique dans les pays d'accueil des Marocains résidant à l'étranger, 2005*, Rabat : Haut Commissariat du Plan, Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques

Naciri (2006), *Le mouvement des femmes, Maroc 50 ans de développement humain et perspectives 2025* www.rdh.ma

World Bank (2008), *Program document for a proposed third Public Administration Policy Loan in the amount of euros 66 million to the Kingdom of Morocco*, Washington: MENA

World Bank (2008a), *Implementation completion and results report on a Learning and Innovation Loan to the Kingdom of Morocco for an Alpha Maroc Project*, Washington: MENA

SECAENF (2007), *Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation*

SECAENF (2007a) *Alphabétisation et éducation non formelle, Bilan 2005-2006*, Rabat

SEFEPH (2006), *Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement*, Rabat.

UNDP, Rapport de Développement Humain <http://www.hdr.undp.org>

<http://www.aecid.es>

<http://www.delmar.ec.europa.eu/fr/maroc-home>

<http://www.finances.gov.ma>

<http://www.hcp.ma>

<http://www.indh.ma>.

<http://www.men.gov.ma>.

[http://www.parlement.ma/fe.](http://www.parlement.ma/fe)

<http://rdh.ma>

7 LISTE DE PERSONNES RENCONTREES

Bureau Technique de Coopération, Ambassade d'Espagne à Rabat

Mercedes Cornejo Bareas Responsable Secteur développement économique, Coopération multilatérale et communication

Délégation de la Commission européenne au Maroc

José Roman Leon Lora, Conseiller, Chef de Section, Secteurs sociaux et développement rural

Sandra Bareyre, Chargée de programme secteurs sociaux

Fatiha HASSOUNI, Chargée de Programmes, Société civile

Fabrice Fernandes, Chargé de programmes, Coopération économique, Facilitation des échanges

GTZ, Coopération Technique Allemande

María José Moreno Ruiz, Conseillère Technique Principale
Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc

Najia Zirari, Conseillère genre

Ministère de l'Economie et des Finances

Mohamed Kabbaj, Adjoint au Directeur du Budget, Chargé du financement des Projets Publics, Direction du Budget, point focal Enquête de suivi OCDE-CAD.

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

Larbi Tabit, Directeur des Ressources Humaines, des Affaires Générales et du Budget

Rachida Tahiri, Conseillère genre

PNUD

Renée Madrolle, Monitoring and Evaluation Assistant, point focal Enquête de suivi OCDE-CAD.

UNIFEM

Zineb Touimi-Benjelloun, Directrice Régionale des Programmes UNIFEM pour l'Afrique du Nord.